

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 25 septembre 2008

- QUESTIONS ORALES P.3
- 1 - Rentrée scolaire 2008/2009 – Communication. P.14
- 2 - Chantiers réalisés pendant l'été – Communication. P.17
- 3 - Présentation du projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) des Coteaux et du Val de Seine – Communication. P.19
- 4 - Office Public de l'Habitat de Boulogne-Billancourt - Désignation des représentants du Conseil Municipal pour siéger au conseil d'administration. P.21
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
- 5 - Réhabilitation de l'ensemble immobilier du 60, rue de la Bellefeuille – Création du «Carré Bellefeuille» - Avenant au marché d'équipement scénique – Autorisations. P.23
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES.
- 6 - Terrains Thiers Vaillant –Démolition de bâtiments et ouvrages – Marché de travaux – Attribution. P.24
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 7 - Personnel communal– Transformation de postes – Mesures diverses. P.25
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 8 - Crèche du Parc, incendie du 25 mars 2008 – Versement d'une indemnité exceptionnelle aux familles victimes d'un dommage matériel intervenu au cours du sinistre – Autorisation. P.26
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
- 9 - Vente du patrimoine privé – Terrain situé 6, passage Deschandeliers – Autorisation. P.26
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET COMMISSION DES FINANCES
- 10 - Bâtiments municipaux – Marché de maintenance et réparation des installations de génie climatique – Avenant de prolongation de délai – Autorisation. P.26
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 11 - ZAC Seguin Rives de Seine - Convention d'objectifs avec l'Agence pour la Vallée de la Culture – Autorisation. P.27
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 12 - Quartier du pont de Sèvres - Convention de participation PARIS HABITAT (anciennement OPAC de Paris) - Ville de Boulogne - Billancourt - SAEM Val de Seine aménagement - Autorisation. P.30
- COMMISSION DES FINANCES
- 13 - Fiscalité indirecte locale – Institution de la taxe communale « sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage ou un incinérateur » - Approbation. P.30
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 14 - Fiscalité indirecte locale – Institution de la taxe locale sur la publicité extérieure – Approbation. P.31
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 15 - Tarifs applicables aux encarts publicitaires à paraître dans le Guide pratique de la Ville – Approbation. P.33
- COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET COMMISSION DES FINANCES
- 16 - Fourniture de denrées alimentaires pour les cuisines et restaurants scolaires – Lots n°5, 7a et 7b - Avenants nos 1 au marché passé après appel d'offres ouvert – Autorisation. P.33
- 17 - Représentants du Conseil Municipal pour siéger au sein des conseils d'administration et des commissions permanentes des établissements publics locaux d'enseignement – Nouvelles désignations. P.34
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX
- 18 Tours de bureaux du Pont de Sèvres - Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) des tours du Pont de Sèvres – Enquête publique - Avis du Conseil Municipal. P.34
- COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX
- 19 -Enquête publique en application de la Loi sur l'eau – Passerelle entre l'île Seguin et Sèvres – Avis du Conseil Municipal. P.46

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

20 - Tennis Club de Boulogne-Billancourt – Avenant n°1
à la Convention d'objectifs – Autorisation. P.36

COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES

21 - Prestations de géométrie et de géomètre expert -
Marché fractionné à bons de commande passé sur appel
d'offres ouvert - Attribution. P.37

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

22 - Contrôles bactériologiques dans les crèches collectives
– Avenant n°1 au Marché à Procédure Adaptée avec
la Sté EUROFINs – Approbation. P.37

23 - Vélos en libre service – Implantation de stations
Vélib' – Communication. P.38

(
COMMISSION DE L'URBANISME ET DES TRAVAUX ET
COMMISSION DES FINANCES.

24 -ZAC Seguin-Rives de Seine – Itinéraires cyclables
d'intérêt régional – Demandes de subventions –
Autorisation. P.42

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

25 - Projet de modification de l'ordonnance du Préfet de
Police du 31 octobre 1996 portant statut des taxis pari-
siens – Avis du Conseil Municipal. P.43

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

26 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à
l'association "La Cigale" pour la gestion de deux micro-
crèches – Passation d'une convention d'objectifs –
Autorisations. P.46

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

27 - Musée des Années 30 – Bibliothèque Paul
Marmottan - Conventions de partenariat – Convention de
dépôt – Donations – Autorisations et acceptations. P.45

28 - Bibliothèques municipales – Portage de documents
à domicile - Communication. P.45

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

29 - Fonds d'aide au relogement d'urgence (FARU) –
Sollicitation du FARU pour la prise en charge des frais
d'hébergement temporaire d'occupants de logements
suite aux sinistres intervenus dans les immeubles situés
139 bis, rue de Billancourt, 815, avenue du Général
Leclerc, 10, square des Moulineaux, 130, rue du Point du
Jour, 18, rue du Fief et 54, avenue Edouard Vaillant –
Autorisation. P.46

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES ET
COMMISSION DES FINANCES

30 - Convention d'Animation Sociale des Quartiers avec
le Conseil Régional – Autorisation. P.47

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET SOCIALES

31 - Boulogne-Billancourt tourisme – Signature de la
convention avec le conseil régional pour la réalisation
d'un audio guide en ligne – Autorisation. P.48

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 20 NOVEMBRE, 11 DÉCEMBRE À 19 HEURES.

L'an deux mille huit, à dix neuf heures dix, les membres composant le Conseil Municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis à la Mairie, au nombre de cinquante et un sous la présidence de Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire, pour la séance pour laquelle ils ont été convoqués par le Député-Maire, individuellement et par écrit, le 18 septembre 2008.

Le Député-Maire ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ETAIENT PRESENTS : 51

M. Pierre-Christophe BAGUET, Député-Maire ; M. Thierry SOLERE, Premier Maire-Adjoint, Mme BELLIARD, M. RICARD, Mme DUBOST, M. BAROLI, Mmes MISSOFFE, BRUNEAU, MM. LOUAP, MOUGIN, GARDILLOU, Mme BOUEE, MM. COQUEBERT de NEUVILLE, AMAR, SEBBAG, Mme FATHALLAH, M. FOURNIER, Mme DE ROSE, Maires-Adjoints, M. GALLANT, Mmes de BEAUVAL, BILLARD, ROUGNON, M. MORAND, Mme LORBER, M. PAPILLON, Mme KAMATARI, M. BACCHETTA, Mme DE VILLEPIN, M. GRAFFIN, Melle LAVARDE, MM. BENHAROUN, BARBOT, Melle SICARD, M. DENIZIOT, Mme BA, M. LABRUNYE, Mme BONDOUX, M. FOURCADE, Melle CARDETAS, MM. COHEN, VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN.

EXCUSES REPRESENTES : 4

Mme GODIN qui a donné procuration à M. BAROLI
Mme MONTIES qui a donné procuration à M. BAGUET
Mme VETILLART qui a donné procuration à M. COQUEBERT de NEUVILLE
Mme PINEAU qui a donné procuration à Mme LAUREAU

Arrivée de Mme PINEAU à vingt et une heures trente 30 (avant l'examen du point n° 11).

A vingt deux heures cinquante cinq, M. FOURCADE a donné procuration à M. COHEN (avant l'examen du point n°25) ; A vingt deux heures cinquante cinq, M. ASKINAZI a donné procuration à M. VINCENT (avant l'examen du point n°25).

Mademoiselle Céline SICARD a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. Baguet :

Mes chers collègues, je vais vous demander de bien vouloir vous lever pour accueillir Marine et Lionel Granger.

Chère Marine, cher Lionel, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues, chers amis, je vous remercie de votre présence nombreuse.

C'est avec une grande tristesse et une profonde émotion que nous avons appris la disparition de notre ami et ancien collègue, Christian Granger, le 9 août dernier à l'âge de 64 ans.

Avec Christian, c'est une partie de l'histoire de notre ville qui s'en va, une histoire faite d'engagement et de conviction, une histoire de famille.

Avec son beau-père, Georges Gorse, compagnon de route du général de Gaulle, six fois ministre entre 1947 et 1974, maire de Boulogne-Billancourt de 1971 à 1991, il partageait les mêmes convictions gaullistes et sociales.

Avec son épouse Marine, qui participe depuis tant d'années à la vie associative de notre commune, il partageait cette véritable passion familiale pour Boulogne Billancourt.

Christian était un de ces hommes d'entreprise qui a souhaité mettre son expérience et ses compétences, acquises aux quatre coins du monde, au service de sa ville et de ses habitants.

Après un doctorat en technologie obtenu à l'université de technologie de Compiègne, il débute en 1964 une carrière à la RTE puis à l'ORTF comme auteur d'émissions de radio et de télévision. Il se lance ensuite dans l'édition et la production phonographique comme parolier. En 1975, il entre à Elf Aquitaine comme ingénieur, il est chargé de nombreuses missions en Europe, aux États-Unis et en Afrique.

Affecté en 1990 à la direction Organisation et systèmes d'information, il est nommé responsable Afrique, puis responsable des négociations des contrats internationaux.

Profondément marqué par la sagesse africaine, Christian était un philosophe, un homme de palabres et d'écoute plutôt que de conflit et d'opposition. Il disait : "un bain d'Afrique, tout de même, cela relativise."

Elu conseiller municipal pour la première fois en 1991, il devient deuxième maire adjoint en charge des sports de 1995 à 2001. Au cours de cette période, il sera à l'origine d'un certain nombre de réalisations :

- la reconstruction du centre équestre Pierre-Perbos. C'est sous sa responsabilité qu'a été prise la décision de reconstruire cet équipement devenu vétuste et dangereux. Inauguré en juin 2002, il a été baptisé Pierre-Perbos, du nom d'un ancien dirigeant de l'ACBB.

- la réhabilitation de la piscine et de la patinoire, à laquelle Christian a participé aux premières réflexions, visant à accroître sensiblement la capacité d'accueil de la natation.

• Le semi-marathon. Il était convaincu de l'intérêt d'organiser un événement sportif associant athlètes de haut niveau et simples amateurs. Lancé modestement au stade Le Gallo avec quelques centaines de coureurs, cette course est devenue, au fil du temps, un événement international et une course de référence sur route, tout en restant accessible aux amateurs. A ce jour, la douzième édition attend 4 500 coureurs.

En hommage à son créateur et au nom des excellentes relations fraternelles qu'il avait su nouer tout au long de l'exercice de sa délégation aux sports, avec l'ensemble des responsables boulonnais, je vous propose de dénommer dorénavant cette épreuve : "semi-marathon de Boulogne-Billancourt Christian Granger."

En 2001, il devient maire adjoint territorial du quartier Silly - Gallieni. Très présent sur ce quartier où il habitait, Christian était toujours à l'écoute des préoccupations quotidiennes des habitants, comme des commerçants et des responsables d'associations.

Il a beaucoup travaillé sur les grands dossiers du quartier comme l'ensemble de logements et d'équipements publics à l'angle des rues de Sèvres et Gallieni ou la réhabilitation de l'école François d'Assise.

Chacun reconnaissait son affabilité et son dévouement à ses concitoyens. Comme il le disait : "un homme d'action est quelqu'un qui puise son énergie dans ce qu'il a rêvé."

Cette propension au rêve lui permettait de railler cette France qu'il aimait passionnément et qui parfois s'enfermait un peu trop à son goût dans le bureaucratisme.

Comme le général de Gaulle, il avait une haute idée de notre nation. Alors que tant d'autres surfent sur les vagues de la mode de l'instant, il voulait la France éternelle.

Sa pensée était aiguisée, sûre, comme ses formules puisées certainement dans ses travaux littéraires et ses années à l'ORTF ou comme auteur d'émissions de radio.

Christian était viscéralement attaché à l'humain, au respect de l'autre, à la dignité de l'homme. Il n'admettait pas qu'une société moderne puisse laisser sur le bord de la route des chômeurs, des exclus et des citoyens "en deçà du seuil de dignité", comme il l'écrivait lui-même.

Féru de littérature et de poésie, auteur, romancier, il était discret et modeste sur ses œuvres, n'ayant jamais utilisé les supports modernes de la communication pour se promouvoir lui-même, comme par pudeur.

Il puisait son énergie dans les rêves, non dans le paraître.

Enfin, Christian était un amoureux de la vie et de ses

merveilles. Il était toujours prêt à partager sa table, il se définissait lui-même comme un "épicurien voyageur".

A Marine son épouse, à Lionel et Stéphane ses enfants, à sa belle-fille Maeva et son petit-fils Andy, à toute sa famille, nous exprimons, au nom de tous les Boulonnais, des élus ici rassemblés et des fonctionnaires de notre hôtel de ville, notre profond respect et aussi notre reconnaissance de nous avoir permis de parcourir ce chemin à ses côtés, au service des Boulonnaises et des Boulonnais.

Je reprendrai, pour conclure, une phrase extraite de l'un de ses nombreux poèmes et déjà lue à l'église Sainte Thérèse cet été, qui résume parfaitement Christian : "Aimer, ce n'est pas s'appuyer, mais se pencher."

Merci de votre attention.

Mes chers collègues, je vous propose de donner la parole à Jean-Pierre Fourcade.

M. Fourcade :

Monsieur le Maire, je vous remercie d'avoir prononcé cet éloge de Christian Granger, dans lequel vous avez retracé sa carrière. Nous déplorons tous sa disparition subite.

Comme il a travaillé auprès de moi pendant 12 ans, en exerçant des fonctions de maire-adjoint d'abord aux sports, vous l'avez rappelé, puis de maire-adjoint territorial, je voudrais ajouter à ce que vous avez dit trois qualificatifs qu'il méritait :

Le premier, c'est que c'était un homme qui avait une très grande conscience professionnelle. Et dans la vie municipale, l'exercice des fonctions que nous avons impliquées une conscience professionnelle très grande.

Mais à cette conscience professionnelle, il ajoutait un sens du dialogue, une ouverture à l'autre, un respect d'autrui, qui étaient des qualités fondamentales.

Et enfin, il avait une disponibilité parfaite, disponibilité qu'il partageait avec son épouse au service de tous les Boulonnais.

Lorsque nous avons créé ce concept nouveau de maire adjoint territorial, j'ai tout de suite pensé qu'il avait toutes les qualités pour pouvoir, dans le quartier le plus important de la ville, puisque c'est le quartier le plus peuplé de notre ville, être à la fois un homme d'écoute, mais aussi un homme d'action et un homme permettant de régler les petits conflits innombrables qui existent dans la vie de tous les jours. Il a parfaitement réussi dans cette action, et je crois que ce sera un modèle.

Je vous remercie d'avoir donné son nom au semi-mara-

thon qui est devenu, grâce à lui, un très grand succès.

Au nom de notre groupe, en mon nom personnel, je prie Marine, son fils qui est ici, son autre fils et sa belle-fille, d'accepter nos condoléances émues et l'assurance de notre très vive sympathie.

M. Baguet :

Merci.

Mme Vouette :

Mes chers collègues, au nom du groupe @Iternance, au nom de notre ancien groupe @Iternancegauche,verts, je voudrais dire quelques mots à la mémoire de Christian Granger.

Confronter des idées politiques parfois très éloignées n'est certainement pas synonyme d'animosité personnelle. Certes, avec Christian Granger, nous n'étions pas toujours d'accord sur la politique nationale ou locale, et peut-être même pas souvent, mais nos relations sont toujours restées courtoises, si ce n'est amicales.

Au nom du groupe, je voudrais donc adresser à sa famille nos sincères condoléances et dire à quel point nous regrettons la disparité prématurée de notre collègue.

M. Baguet :

Merci, Mme Vouette.

Je vous propose une minute de silence.

Une minute de silence est observée.

M. Baguet :

Mes chers collègues, nous allons procéder à l'appel nominal.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DONNEE PAR LE CONSEIL AU MAIRE.

Mme Bauche :

Cela concerne la décision du 25 août. Il est noté : "Vu l'élection de 19 adjoints au Maire...".

Je voudrais rappeler que vous nous avez fait voter 21 postes d'adjoints et que nous avons voté en fait que pour 19, parce qu'il n'y en avait que 19 qui se présentaient. Quel est le sujet ? Au Conseil municipal suivant, quand vous avez doté chaque conseiller municipal de la majorité d'une délégation, on avait pensé qu'il y avait plusieurs arrêts du Conseil d'Etat qui disaient que tant que toutes les délégations n'étaient pas attribuées aux adjoints, on ne

pouvait pas nommer de conseiller délégué. Vous nous aviez dit que vous aviez pourvu à tout cela. Pouvez-vous nous dire, en fait, le cœur de toute cette histoire ?

M. Baguet :

Il y a simplement des postes ouverts et des postes pourvus. La Direction Générale des Collectivités Locales est formelle, et parle de postes pourvus et non pas de postes ouverts.

Sur ce recours déposé par une personne qui n'habite même pas Boulogne-Billancourt et qui n'y paie pas d'impôts, qui n'a donc pas d'intérêt à agir, le tribunal tranchera. Nous disposerons ainsi d'une jurisprudence claire sur ce sujet.

Les décisions prises sont approuvées.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 JUILLET 2008.

Mlle Cardetas :

Je signale une erreur de frappe, page 7, dans le texte de ma question orale, au deuxième paragraphe: "le contrat initial prévoyait un financement de 1 188 M€" : j'ai parlé de 118 M€.

M. Baguet :

Si l'on pouvait toucher 1 188 €, je serais d'accord. Pour être précis, c'est 118,5 €.

Le PV est adopté à l'unanimité.

M. Baguet :

Comme je l'avais annoncé voici quelques mois, je compte nommer Pascal Guéant, qui était depuis la mi-juin chargé de mission auprès de moi, directeur général des services à compter du 1er octobre.

Jean Guillet, qui était directeur général des services de la ville depuis 2001, et à l'action duquel je tiens à rendre hommage, aussi bien sous la précédente mandature que depuis notre élection, sera à la même date nommé conseiller spécial auprès du maire.

(Applaudissements...)

QUESTION ORALE DE MARC FUSINA

Notre ville et la commune de Sèvres composent, depuis le 1^{er} janvier 2004, la Communauté d'agglomération du Val de Seine.

Notre groupe, bien que très favorable au regroupement de communes a, dès le lancement de cette association,

contesté son périmètre et donc sa pertinence.

En effet, alors même que Boulogne-Billancourt dispose d'un budget et d'une population près de 5 fois supérieurs à ceux de son partenaire, chaque ville est représentée également par 15 membres au sein du conseil communautaire.

En outre, l'expérience de ces 4 années écoulées a démontré que les économies d'échelle escomptées n'ont pas été réalisées.

De même, la stricte clarification des compétences n'est pas établie et la définition de l'intérêt communautaire demeure insuffisante.

Cette situation ne pouvant, à notre sens, perdurer, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, comment et selon quels délais vous envisagez la nécessaire évolution de notre participation à ce partenariat communautaire ?

REPONSE DE M. PIERRE-CHRISTOPHE BAGUET, DEPUTE-MAIRE, A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR MARC FUSINA

Comme vous l'avez souligné notre Communauté d'Agglomération du Val de Seine aura 5 ans dans 3 mois. C'est un bel âge pour faire un bilan, au moment où le paysage francilien va sans aucun doute fortement évoluer.

Avant toute chose, je souhaiterais évoquer un point précis.

Vous vous étonnez de la représentation égalitaire de nos deux villes au sein de notre Conseil communautaire. C'est en fait la conséquence des textes, qui imposent qu'aucune commune ne dispose d'un nombre majoritaire de représentants au sein du conseil communautaire, et d'une intercommunalité voulue à deux, alors que les deux villes sont de taille très différente.

Je suis tout à fait d'accord avec vous pour engager une réflexion approfondie sur la clarification des compétences et sur l'intérêt communautaire.

En regardant de plus près, on s'aperçoit que certains périmètres de compétences sont à préciser, et que, par ailleurs, certaines compétences nouvelles pourraient être les bienvenues.

Il n'est pas iconoclaste de réfléchir à l'évolution de nos projets culturels ou à une nouvelle dynamique en matière de politique sportive.

En ce qui concerne l'intérêt communautaire, là aussi nous allons étudier à nouveau chaque compétence, sachant que l'effet induit est une réflexion sur la dimension pertinente du territoire communautaire.

En tout état de cause, notre volonté est d'aller vers l'efficacité, la transparence et une gestion saine.

C'est pourquoi, à l'image de l'audit financier qui a été fait sur la ville de Boulogne-Billancourt, un audit a été lancé à la CAVDS, en plein accord avec le maire de Sèvres, François Kosciusko-Morizet.

Enfin, il nous faudra mener une réflexion importante, capitale, sur la cohérence territoriale.

Comme vous avez pu le voir, nous avons aujourd'hui à l'ordre du jour du conseil municipal une communication sur le projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) de notre Syndicat Mixte des Coteaux et du Val de Seine.

Ce SCOT est important pour notre syndicat mixte au regard de ce que le Conseil régional d'Ile de France prépare avec le projet de révision du SDRIF, discuté en ce moment.

Enfin, le débat sur le Grand Paris bat son plein. Les conséquences en seront très importantes pour notre ville, notre intercommunalité et notre département.

Je veux que Boulogne, première ville d'Ile-de-France après Paris, y ait toute sa place, nous aurons l'occasion d'en reparler souvent d'ici la fin de l'année et dans le courant de l'année 2009.

QUESTION ORALE DE MADAME LOREAU

De nombreux concitoyens nous signalent une dégradation de l'accueil dans les structures de proximité au sein des quartiers. Alors que vous en avez fait un point fort de votre programme, que vous avez installé un maire-adjoint et un conseiller municipal délégué au quartier, il apparaît malgré tout que les Boulonnais ressentent un éloignement de leurs élus et constatent notamment une limitation des horaires d'ouverture des permanences des maires-adjoints.

Pourriez-vous nous renseigner sur le mode de fonctionnement des mairies de proximité et nous indiquer comment les Boulonnais peuvent s'adresser à leurs élus de proximité ?

REPONSE DE M. VITTORIO BACCHETTA A LA QUESTION ORALE DE MADAME LOREAU.

Je vais commencer par vous rappeler, ainsi qu'aux Boulonnais qui nous écoutent, qu'il y a à Boulogne-Billancourt 7 quartiers. Il y a 6 permanences territoriales, puisqu'il y en a une qui regroupe deux quartiers : les quartiers 3 et 4.

Depuis le mois de mars, nous avons alloué à chaque permanence un maire adjoint territorial, un conseiller

municipal délégué, et, bien sûr, le secrétariat qui continue à fonctionner.

Personnellement, je constate plutôt une forte implication des équipes municipales et des personnes qui sont en charge au niveau de la ville pour faire fonctionner ces permanences. Les Boulonnais peuvent y accéder assez régulièrement et simplement, d'autant que l'on a un peu amélioré les choses depuis le mois de mars.

Nous avons notamment mis en place une fiche qui permet de remonter les informations plus régulièrement au niveau de la mairie pour qu'elles soient traitées dans un temps plus rapide, et donc de manière plus efficace. En ce qui me concerne, je peux vous annoncer que, depuis que ces fiches fonctionnent, nous en avons recueilli 307, auxquelles on a déjà répondu.

En ce qui concerne le fonctionnement des conseils de quartier, il y a eu déjà 14 réunions, en plus de la réunion plénière de mise en place.

Récemment, j'ai eu à me féliciter de la réactivité des conseils de quartier, notamment quand on leur a soumis les propositions d'emplacement pour les futures stations Vélib, sur lesquelles ils ont planché il n'y a pas longtemps et qui ont permis d'améliorer l'emplacement.

Par ailleurs, nous avons mis en place des permanences sur les marchés. La première a eu lieu au mois de juin. Je vous annonce qu'à la suite de cette présence sur les marchés, il y a eu 90 fiches remplies. Cela fait une autre structure mise en place qui permet aux Boulonnais de s'adresser plus facilement à leurs élus.

A ce propos, comme annoncé précédemment, nous allons mettre en place tous les 2 mois une présence sur les marchés. La prochaine se tiendra début octobre, puis fin novembre, fin janvier, début avril et début juin.

En novembre, il est prévu que chaque conseil de quartier rencontre les Boulonnais selon une nouvelle procédure que vous allez découvrir, beaucoup plus liante et interactive.

Nous allons procéder, je pense vers janvier 2009, à un premier bilan des interventions de la ville concernant les demandes des Boulonnais. Evidemment, nous vous présenterons ce premier bilan.

Tout cela pour vous montrer que la politique de proximité que l'on a mise en place est vraiment au cœur de notre volonté politique. Ce n'est qu'un début. Je pense que l'on va renforcer cela et améliorer encore les liens avec les Boulonnais. Je vous remercie.

QUESTION ORALE DE M. VINCENT GRAFFIN

Dans le cadre de la semaine européenne sur la mobilité, Boulogne-Billancourt a pour la première fois mis en œuvre l'opération « de l'air pour ma ville » samedi 20 septembre. En rendant piéton le boulevard Jean-Jaurès de la place Marcel Sembat à la route de la Reine, la municipalité a réalisé une importante action de sensibilisation au développement durable et a expérimenté un autre usage, une autre façon d'appréhender le centre de notre ville. Je vous poserai deux questions.

D'une part, je vous serais reconnaissant de nous donner des éléments d'information sur le déroulement général de cette journée, notamment sur la fréquentation du public et l'appréciation que celui-ci et les commerçants en retirent.

D'autre part, quand avons-nous des chances de voir le boulevard Jean-Jaurès à nouveau piéton ?

REPONSE DE MME CHRISTINE BRUNEAU A LA QUESTION ORALE DE MONSIEUR VINCENT GRAFFIN

Durant toute la journée du samedi 20 septembre, pour la première fois à Boulogne-Billancourt, le boulevard Jean-Jaurès a été entièrement dédié aux piétons, vélos, rollers et trottinettes - et donc coupé à la circulation automobile - de la place Marcel Sembat à la route de la Reine. Environ 10 000 personnes ont fréquenté ce jour-là cet espace sécurisé.

Les promeneurs ont apprécié un boulevard vidé de ses voitures et profité d'un espace de tranquillité, d'une qualité de l'air inhabituelle et surtout d'un repos auditif jamais atteint. Bruitparif, organisme spécialisé dans les mesures sonores, a réalisé un comparatif entre un samedi ordinaire et ce samedi « piétons » : il a mesuré une différence de 10 décibels, le niveau global passant ainsi de 70 à 60 dB, cette variation représentant une division par dix du niveau sonore.

Le boulevard Jean-Jaurès et la Grand-Place ont accueilli des stands en lien avec les déplacements « doux ». Des vélos électriques, des vélos pliants, des Segways (engins électriques à 2 roues), des Vélib, des biclous (anciens vélos), un triporteur ont été mis à la disposition des promeneurs, ainsi sensibilisés à ces nouveaux modes de déplacement urbain.

Les autres stands ont présenté des initiatives et des actions en lien avec le développement durable, la protection de la nature en ville, le recyclage et les économies d'énergie. Des animations à destination des plus jeunes se déroulaient sur le boulevard. Plus de 150 enfants ont pu essayer des vélos sans pédales et se mesurer à des exercices de maîtrise de l'équilibre. De leur côté, près de 200 jeunes se sont initiés à des nouvelles pratiques de « glisse ».

urbaine » - le « Street-Surfing » (planche sur 2 roulettes), le slalom en roller -, et ils ont été impressionnés par la pratique très sportive du hockey sur roller.

200 enfants ont profité des stands de maquillage, tandis que T-shirts, ballons et bonbons ont été distribués. Des clowns ont animé le boulevard et apporté une touche de gaieté dans le regard des petits et des grands.

Cette manifestation est le fruit de trois mois de préparation. Je tiens à remercier l'ensemble des directions concernées, qui ont contribué à la réussite de cette journée, sans omettre le dévouement particulier de certains fonctionnaires spécialement mobilisés sur cette opération.

La transversalité espérée pour mettre en œuvre une réelle gouvernance en gestion de projet a été réalisée lors de ce premier événement du développement à Boulogne-Billancourt, et je m'en réjouis.

25 véhicules ont été déplacés au matin de l'événement, ce qui représente 10% des emplacements disponibles sur le tronçon fermé. La Police Municipale et la Police Nationale ont été présentes tout au long de la journée, ainsi que la Croix-Rouge. Aucun incident n'a été à déplorer.

L'ambiance festive et conviviale a été remarquée : un livre de suggestions et de remarques a été largement annoté et nous permet de conclure à une large adhésion des Boulonnais à ce type de manifestation, les commerçants eux-mêmes étant favorables à cette réalisation à laquelle ils ont, pour certains, beaucoup participé.

La journée s'est terminée par un pique nique sur le boulevard où une centaine de personnes ont échangé sur leurs impressions et sur leurs attentes, évoquant déjà une prochaine édition, et de nombreuses idées pour l'améliorer et réunir encore plus de Boulonnais.

M. Baguet :

J'en profite pour remercier les riverains de leur parfaite compréhension, ce n'était pas évident. J'ai rencontré un riverain qui a stationné sa voiture dès le vendredi soir dans une rue voisine, mais il n'a pas formulé de critique particulière, bien au contraire. Ils ont subi les nuisances les plus directes, mais ils ont été parfaitement compréhensifs.

QUESTION ORALE DE MME VOUETTE.

Il a récemment été fait état de problèmes autour de la fermeture prévue de l'épicerie sociale de notre ville. Votre maire adjointe au quartier Vaillant Sambat, par ailleurs conseillère générale des Hauts de Seine, a fait savoir que cette décision, prise par la majorité municipale lors du mandat précédent, serait accompagnée d'une solution de remplacement pérenne.

Alors que les questions de pouvoir d'achat sont de plus en plus prégnantes, alors que des supermarchés sociaux ouvrent en Allemagne, pouvez-vous nous donner des informations précises sur la fréquentation de cette épicerie sociale, le nombre de familles boulonnaises ayant recours à une aide alimentaire, les mesures prises au niveau des cantines scolaires pour assurer aux enfants des familles en difficulté un apport alimentaire suffisant et le dispositif prévu pour prendre le relais de l'épicerie sociale, si toutefois la disparition de cette structure devait se confirmer ?

REPONSE DE MME SEGOLENE MISSOFFE A LA QUESTION ORALE DE MADAME MARIE-HELENE VOUETTE

Vous avez exprimé le souhait de connaître les mesures prises pour relayer l'action précédemment conduite par l'Épicerie Sociale, et assurer aux enfants fréquentant la restauration scolaire un maintien de la prestation en cas de difficultés financières de la famille.

Il convient au préalable de rappeler les motifs qui ont conduit le Conseil d'Administration du CCAS à modifier les outils de sa politique d'aide aux ménages fragilisés. L'Épicerie Sociale a été lancée en février 2000, en partenariat avec les associations caritatives. Ce projet avait pour objectif de sortir de la logique d'assistantat et de faire de l'aide alimentaire un instrument de réinsertion sociale.

Il s'est en fait avéré difficile de bénéficier durablement d'une aide significative de la part d'associations de bénévoles, dont le soutien aurait pourtant été déterminant. Dès lors, le fonctionnement de cette structure ne pouvait qu'être coûteuse au regard du nombre de familles aidées et de l'efficacité du travail d'accompagnement social réalisé par le CCAS. En outre, le CCAS n'a pas accès aux réseaux d'approvisionnement gratuits comme celui de la banque alimentaire et supportait des frais fixes, qui s'élevaient à plus de 150 000 €, auxquels il convient d'ajouter 100 000€ de frais d'approvisionnement. Ainsi, pour 10 € de denrées alimentaires distribuées, le CCAS supportait 15 € de frais de structure, pour 220 ménages, par an, qui utilisaient les services de cette épicerie.

Aussi le Conseil d'Administration du CCAS a préféré amplifier l'aide directe apporté aux familles en redéployant les crédits qui étaient jusqu'alors consommés par les frais de structure. Les Chèques d'Accompagnement Personnalisé délivrés dorénavant par le CCAS permettent aux familles de s'approvisionner directement auprès des magasins et super marchés de la ville. Par ailleurs l'accompagnement social de ces familles a été renforcé par l'affectation d'un travailleur social spécialement dédié à cette action.

En ce qui concerne l'accueil des enfants à la restauration scolaire, je souhaite préciser que jamais cette prestation n'a été refusée à un enfant au motif que les parents

n'étaient pas en mesure de la régler. Nos assistantes sociales scolaires, en relation constante avec la communauté éducative, et plus précisément avec les enseignants et les parents d'élèves, intervenant chaque fois que nécessaire auprès de la Caisse des Ecoles pour que celle-ci apporte son soutien à ces familles.

Enfin le CCAS, la Ville, et ses partenaires associatifs, examinent actuellement l'opportunité d'une intervention des Restaurants du Cœur sur notre commune, sachant que cette association bénéficie de la possibilité de s'approvisionner auprès de la banque alimentaire.

QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL COHEN

Vous avez annoncé, avec votre adjoint à la propreté, par voie de presse un "plan Marshall" dont l'objectif était de rendre plus propre la ville et de réduire les nuisances visuelles. Il s'agissait d'ailleurs d'un objectif prioritaire de votre campagne.

Or l'augmentation de la saleté et le nombre de doléances que nous recevons afin d'améliorer la propreté de notre ville, nous inquiètent.

Pourriez-vous nous faire un point de situation sur l'état d'avancement de votre plan Marshall et rassurer les Boulonnais sur son efficacité ?

M. Baguet :

M. Gardillou va vous répondre.

M. Gardillou :

Je ne vous le cache pas, avec un certain plaisir !

REPONSE DE M. GUILLAUME GARDILLOU A LA QUESTION ORALE DE M. JEAN-MICHEL COHEN.

Mon cher collègue, depuis tout juste 6 mois notre équipe est en place, et ainsi que nous l'avons annoncé dans notre programme, je vous confirme ce soir que la qualité de l'espace public constitue bien une priorité du mandat.

Cette priorité résulte d'un double constat, la dégradation de l'état de la voirie et l'insuffisance de résultats en matière de propreté de la ville. Afin de faire face à cette situation, notre communauté d'agglomération s'engage dans un programme comportant des actions de fond et de gestion au quotidien.

Concernant l'état de la voirie, nous préparons un programme pluriannuel d'intervention. Dès la DM1, nous avons tout à la fois voté de nouveaux crédits et redéployé d'autres afin de pouvoir effectuer dès cette année un programme complémentaire de travaux de voirie, soit un total

de plus de 10 millions de crédits de paiement pour cette année.

Par ailleurs, la signature d'un contrat de partenariat au cours de l'été va nous permettre de rénover la totalité des installations d'éclairage public dans les 3 ans et demi à venir

Concernant la propreté et nos interventions au quotidien, des améliorations d'organisation sont déjà réalisées et des actions nouvelles se mettent en place :

- les circuits de nettoyage de l'après-midi ont été revus pour traiter de manière approfondie les endroits les plus fréquentés : Rhin et Danube, JB Clément, boulevard Jean Jaurès, Marcel Sembat,

- en recomptant le nombre de corbeilles de rue, nous nous sommes rendu compte qu'au cours des dix dernières années, elles avaient été divisées par deux pour arriver à environ 550. Vous serez heureux d'apprendre que le contrat de collecte par une société privée était prévu pour 850.

- afin de renforcer la lutte contre les déjections canines, une centaine de distributeurs vont être installés, dans le même temps les interventions des six "motos-crottes" seront adaptées aux demandes des quartiers ; et des actions de sensibilisation des propriétaires de chiens et de sanction des actes d'incivilité seront engagées,

- l'ensemble des conteneurs à verre sera remplacé d'ici le printemps, et les conteneurs d'apport volontaire pour les journaux magazines vont être progressivement supprimés, afin de dégager l'espace public; cette dernière mesure étant rendue possible par l'extension de la collecte sélective à toute la ville, les journaux magazines pouvant être déposés dans les bacs jaunes avec les emballages,

- "l'action propreté jeunes", qui a mobilisé 28 jeunes boulonnais au cours de l'été, a permis, au-delà de son aspect pédagogique, de réaliser de nombreuses opérations de nettoyage de mobilier urbain et d'enlèvement de dépôts sauvages,

- les services ont réalisé au cours de l'été une campagne de nettoyage intensive qui a notamment concerné les éléments de mobilier urbain en béton sablé,

Je voudrais faire un point précis sur les encombrants. Jusqu'à présent le système était particulièrement complexe. En effet, la ville est divisée en trois secteurs, chacun étant collecté deux fois par semaine. La complexité de ce système amenait la population à ne plus savoir quand elle devait déposer les encombrants. De plus, suivant les secteurs d'habitation, que l'on soit côté pair ou côté impair, ce n'était pas le même jour. Personne ne s'y retrouvait. Avec ce système, au final, même s'il n'y avait pas de dépôts sauvages, quelque soit le jour de la semaine, du quai G. Gorse jusqu'au boulevard A. France, vous traversiez inévitablement des zones avec des encombrants. A aucun moment, la ville n'est propre dans son périmètre total.

Ce constat de dysfonctionnement étant partagé par l'ensemble, j'ai demandé que l'on étudie la gestion de collecte sur un secteur unique sur toute la ville. J'ai été surpris de constater qu'un appel d'offres concernant la collecte des encombrants avait été passé exactement avec le même système. On repartait de la même façon alors que cela ne marchait pas, et ce, pour cinq ans !

Nous avons étudié cet appel d'offres. Il y avait une erreur de publication, ce qui nous a permis d'interrompre cette procédure. Nous avons donc relancé un appel d'offres prévoyant une gestion à secteur unique un ou deux jours par semaine.

- une déchetterie mobile est ouverte depuis le 1er septembre les jeudis après-midi et un samedi après-midi sur 2, au 92 avenue E. Vaillant, permettant aux Boulonnais de déposer leurs encombrants et déchets verts, ces derniers n'étant pas acceptés à la déchetterie du pont d'Issy. Tous les sanitaires anciens ou cassés déposés par les artisans sont acceptés gratuitement, à condition que l'artisan présente un mandat signé d'une personne résidant à Boulogne.

Des actions de communication seront poursuivies et développées afin de rappeler aux boulonnais que la propriété est aussi leur affaire, et que les moyens importants que nous mettons en œuvre ne sont rien sans leur adhésion ; nous n'hésiterons donc pas à renforcer les actions de verbalisation.

Je vous laisse juge du décompte des doléances que vous m'indiquez recevoir et ne souhaite pas engager de polémique sur ce thème. Pour ma part, la mesure de notre action me semble devoir s'apprécier aux premiers résultats des mesures déjà prises, et de celles qui le seront dans les prochains mois. D'ores et déjà les messages que je reçois des boulonnais m'encouragent à poursuivre en ce sens.

M. Baguet :

Vous voyez, M. Cohen, la passion que met M. Gardillou dans son plan Marshall, il connaît tous les chiffres par cœur, ainsi que le nombre de corbeilles. Nous vous remercions, M. Gardillou.

QUESTION ORALE DE M. FREDERIC MORAND

L'INCa a emménagé depuis janvier 2006 dans « l'immeuble R'Way » situé avenue Morizet dans l'attente d'un transfert de son siège sur l'Île Seguin.

Vous nous aviez annoncé, Monsieur le Maire, que vous aviez, à l'issue de vos discussions avec l'INCa, abouti à une proposition de consensus différente, permettant de maintenir le siège de l'INCa à Boulogne-Billancourt.

Pourriez-vous nous dire aujourd'hui où en est ce dossier ?

REPONSE DE M. THIERRY SOLERE A LA QUESTION ORALE DE M. FREDERIC MORAND.

L'INCa, comme vous le savez, maintient son implantation à Boulogne-Billancourt mais a renoncé à édifier un siège social sur l'Île Seguin.

C'est en 2005 que la ville, la SAEM et l'INCa avaient fixé les conditions des engagements réciproques qu'ils étaient prêts à souscrire en vue de l'installation éventuelle d'un siège sur l'Île Seguin. Hypothèse d'installation d'ailleurs, dont les dirigeants de l'INCa nous ont dit qu'ils avaient eu de grands doutes sur ce sujet.

Dans l'attente de ce projet, la livraison de l'immeuble de l'INCa est intervenue le 1er janvier 2006, l'immeuble que vous connaissez tous, juste à côté de la mairie, 52 rue André Morizet. Il a donc été loué par la ville avec un bail commercial en date du 23 décembre 2005.

La ville, à l'époque, a donc conclu une obligation de payer l'intégralité du loyer et les charges de cet immeuble jusqu'en 2011, la moitié des loyers est remboursée à la ville par le département des Hauts de Seine, qui ne s'est engagé que jusqu'au 31 décembre 2009. Concernant les charges, elles sont supportées par l'INCa, qui les rembourse à la ville.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, on a fait les comptes. La ville a dépensé 2 692 000 €, et je ne prends pas en compte le troisième trimestre 2008. Le Département a payé la même somme et l'INCa a supporté la somme de 1 930 000 €. En tout, 7,3 M€ ont été dépensés au titre de l'installation de cet organisme public dans cet immeuble.

Le Maire de Boulogne s'est entretenu début juin 2008 avec les dirigeants de l'INCa. S'il a voulu consacrer le principe du maintien de l'INCa à Boulogne-Billancourt, il a renégocié avec eux différents points.

- à compter du 1er juillet, la prise en charge par l'INCa de l'ensemble de son loyer, charges et autres.

- prise à bail par l'INCa de l'immeuble R'Way, soit par sous-location consentie par la Ville dans les conditions du bail, soit par cession de bail à l'euro symbolique en cas d'accord du propriétaire.

Nous avons saisi les services de France Domaine le 4 septembre 2008, afin de connaître leur avis sur ces nouvelles modalités, et le Maire a également saisi le propriétaire de l'immeuble, la société Foncière Massena, sur le principe de la cession du bail au profit de l'INCa.

Le notaire de la ville, ainsi que les conseils de l'INCa, travaillent à la mise au point des actes nécessaires.

L'INCa, de son côté, a saisi le 18 septembre 2008 dernier, France Domaine compte tenu de l'obligation qui lui en est faite en vue de la tenue de son conseil d'administra-

tion, qui doit se réunir le 17 octobre prochain.

Par ces modifications importantes, on met fin à la prise en charge par la ville de ce qui était prévu, et, à partir du 31 décembre, la ville se substituait au Conseil général sur la partie supportée par ce dernier. Contractuellement, cela représente plus de 9 M€ d'économies pour les Boulonnais. C'était un engagement fort de notre majorité, du député-maire M. Baguet. Cette affaire est réalisée.

Dans le contexte actuel des finances publiques, dans le contexte actuel économique, même si on est attaché à ce qu'une institution aussi prestigieuse que l'INCA reste à Boulogne-Billancourt, il n'est pas concevable que les Boulonnais payent, par leurs impôts, 9 M€ jusqu'en 2011 pour payer le loyer d'une administration. Je tenais, Monsieur le Maire, à vous adresser les remerciements du Président du Conseil général, qui, de la même manière, voit l'allègement de sa participation à cette location de l'INCA.

M. Baguet :

Merci M. Solère pour ces bonnes nouvelles.

QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN

Ma question porte sur les conséquences d'une forte concentration d'antennes relais sur la santé des boulonnais.

Pour ne prendre qu'un seul exemple, celui de l'immeuble situé au 30 rue du Fief où l'existence d'onze antennes relais nous a été signalée. Les habitants de cet immeuble nous ont fait part d'un développement important de maladies graves et s'interrogent sur le lien éventuel entre celles-ci et la présence des antennes relais.

La multiplication de ces antennes avec le développement du réseau de téléphonie mobile pose la question de leur dangerosité.

En effet, différentes expertises scientifiques, dont une rendue par l'agence européenne de l'environnement, démontrent aujourd'hui que l'émission d'ondes par les antennes relais pourrait causer des préjudices sur la santé humaine.

L'organisation mondiale de la santé a mis en garde contre l'implantation de relais de téléphonie mobile à proximité de secteurs habités et fréquentés par le public et suggère d'appliquer le principe de précaution.

Par ailleurs, certains maires, comme (par exemple celui d'Annecy) refusent l'installation d'antennes relais sur les bâtiments publics afin de respecter ce principe de précaution. Certaines villes ont mis en place et appliquent des chartes fixant le seuil maximum d'exposition pour les antennes relais de téléphonie mobile.

Quelle réponse pouvez-vous apporter, Monsieur Le Maire, aux locataires de l'immeuble rue du Fief, et plus globalement à l'ensemble de la population, quant aux mesures que vous envisagez de prendre afin de réduire au maximum les risques pouvant altérer la santé des boulonnais, et ceci en vertu du principe de précaution, (concernant notamment la hauteur minimale d'installation des antennes relais, l'éloignement par rapport aux établissements publics) ?

REPONSE DE M. GALLANT A LA QUESTION ORALE DE MME MARTINE EVEN.

A la date du 25 septembre 2008, le nombre de sites d'implantation d'antennes - relais de téléphonie mobile sur Boulogne-Billancourt, est de :

- 19 sites pour BOUYGUES-TELECOM,
- 16 sites pour ORANGE,
- 20 sites pour SFR,

soit un total de 55 sites de téléphonie mobile (tous opérateurs confondus) sur le territoire de la commune. Chaque site peut comprendre une à plusieurs antennes.

Nous avons été saisis de plaintes de riverains pour plusieurs sites, et notamment pour les 11 antennes Bouygues/Orange/SFR implantées au 30 rue du Fief (immeuble appartenant à l'OPHLM), 3 antennes Orange au 16 avenue Gambetta (immeuble de la Croix Rouge), 6 antennes Bouygues/Orange au 221bis boulevard Jean Jaurès (immeuble Alten Technologies) et enfin 3 antennes Bouygues au 60 rue de la Bellefeuille (immeuble municipal Bellefeuille).

Toutes ces plaintes ont donné lieu à des mesures de champs dans le cadre de la charte départementale des Hauts de Seine signée par la ville le 26 janvier 2004. Cette charte a été élaborée conformément au décret du 3 mai 2002 et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication.

Ces mesures ont été réalisées suivant le protocole défini par l'ANFR (agence nationale des fréquences) par des bureaux de contrôle indépendants accrédités. Pour tous les sites, la moyenne des mesures d'intensité de champ électrique s'est trouvée être toujours très largement inférieure aux niveaux de référence à respecter.

Au total, 35 mesures ont été demandées par la ville aux opérateurs. La dernière en date a été réalisée le 23 mai 2008.

Concernant le 30 rue du Fief, l'opérateur SFR a actuellement déposé un dossier au service de l'urbanisme pour un nouveau site d'implantation. La demande est en cours d'instruction.

De même, l'opérateur Orange vient d'obtenir l'autorisation de déplacer ses antennes sur un autre site. Seul, Bouygues Telecom insiste pour rester sur place.

L'engagement qui a été pris vis-à-vis des locataires est de maintenir des antennes à hauteur d'un opérateur, c'est-à-dire trois antennes au total.

Pour les autres sites où des antennes se trouvent sur des bâtiments municipaux, j'envisage très sérieusement, à titre conservatoire, de faire savoir à tous les opérateurs que la ville ne renouvellera pas, en l'état, les conventions dont ils bénéficient, sauf à disposer de garanties beaucoup plus précises encore sur l'innocuité de leurs dispositifs techniques.

M. Baguet :

Je voudrais profiter de cette réponse pour remercier M. Morand et M. Gallant qui travaillent sur ce dossier avec acharnement. Leur première réunion doit remonter au 4 mai, mais, dès le mois d'avril, ils ont été saisis par les locataires de la rue du Fief et n'ont cessé de rencontrer les opérateurs de téléphonie mobile qui sont des sociétés très structurées, très organisées et qui lâchent très difficilement. Le résultat obtenu est assez remarquable. Merci beaucoup.

QUESTION ORALE DE MME AGNES BAUCHE

Dans le domaine de la vie quotidienne, de nombreux Boulonnais se plaignent de signaler divers problèmes d'importances diverses, soit d'intérêts particuliers, soit d'intérêt général et de ne pas recevoir de réponse de la part de la mairie.

Pouvez-vous nous dire dans quel délai une personne qui écrit à la mairie peut s'attendre à recevoir une réponse ?

M. Baguet :

Merci, Mme Bauche, pour cette intéressante question.

REPONSE DE MME BEATRICE BELLIARD A LA QUESTION ORALE DE MADAME AGNES BAUCHE

Comme vous le soulignez, un grand nombre de nos concitoyens s'adressent au maire ou à ses adjoints pour évoquer des questions de nature très diverse, auxquelles il va de soi qu'une réponse doit être apportée, et ce dans les meilleurs délais possibles.

A titre purement indicatif, près de 1 500 lettres sont ainsi adressées chaque mois par les Boulonnais à leurs élus.

C'est pourquoi j'ai veillé à ce que soit rapidement mis en place un dispositif qui permet désormais, dans la très

grande majorité des cas, d'apporter à chaque Boulonnais une première réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la réception de son courrier.

Cette exigence rejoint celle qui nous est fixée depuis plusieurs années déjà par la démarche Qualiville, dans le seul périmètre des Affaires générales. Pour le 1er semestre 2008, le taux de réponses apportées dans ce périmètre s'élève à 80 % dans un délai de 15 jours, et à 87 % dans un délai d'un mois.

Je suis particulièrement attachée à ce que ce dispositif soit tenu fermement et à ce que les délais que nous apportons à répondre à nos concitoyens se réduisent au minimum nécessaire pour leur apporter des réponses pertinentes.

C'est une discipline à laquelle je m'astreins personnellement avec conviction, et que j'ai fixé comme règle à chacun des élus en charge d'une délégation.

M. Baguet :

Je ne connais pas beaucoup d'élus, Mme Bauche, qui ne veulent pas répondre au courrier. A mon avis, l'élu ne durerait pas longtemps.

QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE LORBER

Lors du vote de la dernière décision modificative, nous avons été amenés à trouver en urgence des crédits très importants pour faire face à des dépenses engagées et sous-estimées au budget primitif 2008, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Face à cette situation anormale, que je qualifierais de peu élégante à l'égard de la nouvelle majorité qui se voit ainsi privée d'une part importante de ses marges de manœuvre, vous avez annoncé qu'un audit sur la situation financière de la Ville de Boulogne-Billancourt serait lancé.

Pouvez-vous nous faire savoir où nous en sommes de sa réalisation et surtout quelles seraient ses premières conclusions si elles ont été rendues.

REPONSE DE MME GENEVIEVE DUBOST A LA QUESTION ORALE DE MME ANNE-CHARLOTTE LORBER

Les premières conclusions de l'audit nous sont effectivement parvenues.

Je vous rappelle que son objectif est de déterminer la sincérité des inscriptions du budget primitif 2008, d'identifier les risques financiers et juridiques en lien avec les règles budgétaires, d'inventorier les corrections et de déterminer certains risques juridiques.

Les éléments relevés mettent l'accent sur un pilotage

déficient, de l'élaboration au suivi de sa réalisation, des outils de gestion inadaptés, un manque de procédures écrites, une déficience dans l'estimation des charges de personnel, la sous-estimation des crédits de paiement 2008 et des risques juridiques dans des documents qui établissent les liens de la ville avec ses partenaires.

Le cabinet d'audit estime à 6,7 M€ le montant total des ajustements à effectuer pour la section de fonctionnement, auxquels s'ajoutent 2,7 M€ pour la section d'investissement. Soit au total environ 9,5 M€, dont 5,6 ont été couverts par notre première décision modificative.

La majeure partie de ces ajustements porte sur la masse salariale à hauteur de 4,3 M€, ce qui représente presque 5% des crédits inscrits au budget primitif 2008 (90,18 M€)

Il est précisé dans ce rapport que : « l'hypothèse d'évolution de la masse salariale retenue au budget primitif par rapport au budget précédent, le décalage constaté entre les besoins et la programmation des crédits de paiement, les déficiences de pilotage des dépenses d'entretien du patrimoine bâti et la déficience de certaines procédures internes nous conduisent à formuler de très sérieuses réserves sur la l'élaboration du budget concernant les dépenses de personnels, l'entretien des bâtiments et la budgétisation des crédits de paiement. »

La situation réelle est donc bien pire que celle que nous avons imaginée. En plus des dérapages constatés sur les opérations d'investissements, il apparaît par exemple que les crédits votés pour les charges de personnel n'ont pas tenu compte des mesures nouvelles, génératrices de dépenses récurrentes, prises jusqu'à la veille des élections lors des conseils municipaux de décembre et de février.

J'aurai bientôt l'occasion de revenir en détail sur le contenu de ce rapport qui confirme d'ailleurs le résultat des analyses financières effectuées à ma demande par les services. Toutes les marges de manœuvre de la ville ont été consommées et les opérations d'investissement lancées ne feront qu'accroître très rapidement un endettement déjà très élevé, dont le remboursement posera des problèmes.

Le débat d'orientation budgétaire nous permettra d'exposer clairement la situation que nous avons trouvée et surtout les mesures qu'il conviendra de prendre pour redresser la situation.

M. Baguet :

Merci. Les questions orales sont maintenant finies. Il est 20 heures 10.

Je voulais, avant d'entamer notre ordre du jour, faire une déclaration sur la fin de détachement sur emplois fonctionnels.

En application de l'article 53 de la loi numéro 84.53 du 26 janvier 1984, je vous informe de ma décision de mettre fin à deux détachements sur emploi fonctionnel, celui de M. Améziane Medjdoub, actuellement détaché sur un poste de directeur général adjoint, qui va regagner son administration d'origine, ainsi que celui de M. Gilles Curchod, directeur général adjoint du pôle emploi, solidarité, logement.

Lundi soir, à la commission des finances, Mme Vouette et M. Vincent notamment, ont évoqué les menaces de disparition du fonds de compensation de la TVA.

C'est un sujet extrêmement important, un peu technique, M. Fourcade connaît bien le dossier. Nous voulions vous proposer, au nom de la commission des finances et de l'ensemble du conseil municipal, un vœu pour le maintien du fonds de compensation de la TVA. Nous avons évoqué ce sujet à l'Association des maires des grandes villes de France. Ce vœu a été voté à l'unanimité par les maires présents.

Voici le vœu :

Les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées pour prendre le relais de l'Etat dans différents secteurs de politiques publiques. Ces actions locales renforcées doivent passer par des investissements souvent importants et financièrement lourds mais jusqu'ici exemptés du coût de la TVA remboursée par le mécanisme du Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). Or, avec la rupture du contrat de croissance entre Etat et collectivités locales décidée en 2007, l'intégration prévue de ce remboursement dans l'enveloppe globale des dotations aux collectivités locales se traduirait par une baisse mécanique des autres dotations. Le résultat en serait un recul de l'action publique locale.

Plusieurs collectivités s'émeuvent à juste titre des conséquences possibles d'une telle évolution.

Le conseil municipal de Boulogne-Billancourt demande donc au gouvernement de renoncer au projet d'intégration du FCTVA dans l'enveloppe globale des dotations aux collectivités locales.

Mme Vouette :

Effectivement, lundi soir j'ai souhaité vous proposer, au nom de notre groupe, de faire voter ce vœu aujourd'hui, parce qu'il nous semble qu'à un moment où les citoyens sont de plus en plus inquiets sur leur pouvoir d'achat et sur la situation actuelle en général, leur attente vis-à-vis des collectivités territoriales est de plus en plus forte. Parmi les collectivités territoriales, c'est bien évidemment la commune vers laquelle ils se tournent le plus facilement.

Je pense qu'il est vraiment indispensable qu'aujourd'hui les communes votent à l'unanimité, partout en France, ce type de vœu, de façon à attirer l'attention du Gouvernement sur les effets d'une mesure dont ils n'ont peut-être pas bien saisi la portée.

M. Fourcade :

Monsieur le maire, je ne sais pas si je peux intervenir sur ce sujet, puisque le procès que vous instruisez sur la gestion précédente ne fait que s'amplifier.

Je voudrais dire deux choses sur ce vœu.

Premièrement, il n'est pas question de supprimer le fonds de compensation, il est seulement question de le situer désormais dans le cadre de l'augmentation de 2 % des dotations de l'état aux collectivités. Il est vrai que ce plafonnement aura des conséquences, et que, pour tous les investissements qui ont été faits et qui, paraît-il, dépassent ce qui était possible, si j'en crois Madame le Maire adjoint aux finances, nous aurons quelques ajustements à réaliser.

Mais je crois que, dans cette affaire, le gouvernement a de grandes difficultés pour boucler son budget, c'est demain matin que le projet de loi de finances sera approuvé au conseil des ministres.

Je crois que tel qu'il est rédigé, nous pouvons l'adopter, puisqu'il ne s'agit pas de demander à ce que l'on ne supprime pas le fonds de compensation, mais que l'on évite de le plafonner en l'intégrant dans la masse globale des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. Nous voterons donc ce vœu.

M. Baguet :

Vous avez tout à fait raison. Il n'est pas question de le supprimer. Nous avons, d'un côté une enveloppe globale des dotations, de l'autre une enveloppe du FCTVA. Le tout va être mis dans la même enveloppe, et la DGF et autres dotations de l'Etat vont diminuer mécaniquement.

C'est une perte de recettes assez conséquente pour les grandes villes notamment, qui sont les principales à investir dans les écoles, les crèches. C'est moins le cas, Mme Vouette, des villes moyennes ou des petites villes, voire des villages. Ce sont surtout les grandes villes qui pourraient subir, si cette étude était poursuivie, le contrecoup de cette décision de regrouper.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Je transmettrai à Michel Destot, président de l'Association des maires des grandes villes de France, et maire de Grenoble, la position du conseil municipal.

1 - RENTREE SCOLAIRE 2008/2009 - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Baroli

Je souhaite vous faire part du déroulement de la rentrée des classes, revenir sur les activités de loisirs organisées pendant l'été, et évoquer la tenue du forum des activités des 13 et 14 septembre dernier. Je reviendrai rapidement sur la mise en œuvre de stages de soutien organisés cet été par l'Éducation nationale et les travaux réalisés dans les écoles : Monsieur Ricard reviendra plus longuement sur l'ensemble des travaux réalisés cet été dans les bâtiments publics.

Je souhaite tout d'abord vous indiquer certaines nominations au sein de l'Éducation Nationale :

- dans les écoles publiques. 4 nouveaux chefs d'établissement ont pris leur fonction à la rentrée : Madame Emmanuelle BONNEHON à la maternelle Silly, en remplacement de Mine Sainia MATMATI qui prend la direction de l'élémentaire Centre Ville ; Madame Catherine KOUPPER, précédemment enseignante à l'élémentaire Les Glacières, à la maternelle Point du Jour ; Madame Patricia CARRONNFER à l'élémentaire Pierre Grenier Dans la 14ème circonscription de l'Éducation Nationale, Madame IMER, anciennement enseignante à l'élémentaire Saint Denis, remplace Madame Sophie AVIGNON au poste de conseillère pédagogique : Madame AVIGNON exerce désormais les fonctions d'Inspectrice de l'Éducation Nationale à Villeneuve-la-Garenne

- dans l'enseignement secondaire, Madame Annick GARSALLAH prend la direction du collège Landowski, et Madame Catherine BRAHAM, celle du collège Jean Renoir

- concernant les établissements privés du 1^{er} et 2^{ème} degré, Monsieur Patrick GRIVIAIID est désormais directeur de l'école primaire Dupanloup, Madame Isabelle UHBAIS directrice du collège Saint Joseph du Par-champ et Madame Marie-Françoise LEROUX directrice de l'école Saint-François d'Assise

L'année scolaire 2008/2009 est marquée par la généralisation de la semaine de 4 jours pour tous les établissements du 1^{er} degré de France. Ceci a signifié une même date de rentrée scolaire, cette année, pour toutes les écoles publiques et privées, le 2 septembre. Sur le calendrier scolaire, cette mesure se traduit par la suppression des samedis travaillés, et le passage de 26 heures d'enseignement général à 24 heures, les élèves en difficulté pouvant bénéficier de deux heures de soutien hebdomadaires. Les écoles publiques de Boulogne-Billancourt étaient déjà sur un rythme hebdomadaire de 4 jours, compensé par 9 samedis travaillés dans l'année et la réduction de certaines vacances scolaires, dont les vacances d'été. Concrètement, les nouveaux horaires scolaires se traduiront donc par la suppression de ces samedis travaillés et l'alignement des vacances scolaires des Boulonnais sur le calendrier général, et désormais unifié, de la zone C (Académies de Bordeaux, Paris, Créteil et Versailles)

L'organisation des deux heures de soutien hebdomadaire aux élèves en difficulté est en cours de finalisation. Cette organisation incombe à l'Inspection de l'Éducation nationale, sur proposition du conseil des maîtres ; je suis néanmoins de très près la mise en place de ce dispositif, que nous souhaiterions, avec le Député-maire voir devenir homogène, à terme, avec la mise en place d'une organisation-type pour les maternelles et pour les élémentaires C'est la raison pour laquelle j'ai indiqué que l'année 2008/2009 sera une année expérimentale : les différents dispositifs arrêtés par l'Inspection de l'Éducation nationale seront mis en œuvre, et il sera proposé à un intervenant proche de la communauté scolaire d'en faire une évaluation

La future conférence locale de la Famille, qui devrait être constituée fin 2008 et réunie au cours du premier trimestre 2009, sera associée à cette réflexion, qui permettra de mettre en place une organisation homogène à la rentrée 2009/2010 et inclura, si besoin, une modification des horaires scolaires à la rentrée prochaine A ce titre, je vous indique que l'élémentaire centre ville expérimente dès cette année une pause méridienne étendue à deux heures : ceci avait été souhaité par cette communauté scolaire avant que ne soit évoqué le passage à la semaine de 4 jours.

Les effectifs scolaires sont en très légère diminution : environ 7 070 enfants sont inscrits cette année dans les écoles publiques du 1er degré, contre 7 132 à la rentrée précédente.

Cette évolution démographique, conjuguée à une évidente et compréhensible volonté de l'Éducation nationale d'ajuster au mieux ses effectifs, s'est traduite par des fermetures de classes, que j'avais évoquées lors de notre séance du 10 juillet dernier, et qui n'ont pas détérioré la qualité d'accueil des élèves.

Pour mémoire, les ouvertures et fermetures de classe sont les suivantes :

- cinq fermetures, pour les maternelles Gabriel et Charles-voisin et Lazare-Hoche et pour les élémentaires Silly (cours préparatoire hébergé en 2007/2008 dans les locaux de la maternelle Jacques-Deray). Billancourt et Point du Jour,

- et deux ouvertures pour les élémentaires centre ville et Pierre-Grenier.

Il y aura donc cette année 115 classes maternelles pour environ 2 950 élèves, soit une moyenne par classe de 25 élèves, ce qui est tout à fait appréciable et identique à la moyenne par classe de l'année 2007/2008. Le cas des maternelles Abondances et Voisin, dont les effectifs apparaissent tendus cet été, a été suivi de près ; il apparaît que plusieurs déménagements intervenus pendant l'été, par nature non prévisibles, ont permis de maintenir les effectifs de ces deux écoles à un niveau satisfaisant.

Concernant les élémentaires, il y a cette année 168 classes, soit une classe de moins, pour environ 4080 élèves (hors élèves en CLIN ou en CLIS) : ce qui correspond à une moyenne de 24 élèves par classe, comme l'année dernière

Certains déséquilibres apparaissent néanmoins entre les différents groupes scolaires. Il y sera remédié dans le cadre d'une refonte de la carte scolaire qui visera notamment à créer un secteur pour la future école Maître Jacques, qui ouvrira à la rentrée prochaine. Cette refonte sera soumise à votre approbation lors de notre séance du 11 décembre prochain.

L'élémentaire Pierre-Grenier accueille depuis cette année deux classes à horaires aménagés danse : 18 élèves dans une classe de CE 2/CM1, et 17 enfants dans une classe de CM 1/CM2. Les cours de danse et de formation musicale destinés aux danseurs débiteront dès le 22 septembre, en même temps que les activités du Conservatoire. Les enfants seront conduits par car au Conservatoire.

La rentrée scolaire s'accompagne de la reprise des activités municipales proposées aux enfants. L'accueil des enfants en animation postscolaire maternelle a débuté dès le 2 septembre, et l'accueil en centres de loisirs maternels et élémentaires, le 3 septembre

En ce qui concerne plus précisément ces centres de loisirs, les demandes d'inscription ont été telles cette année que la quasi-totalité des centres élémentaires et quelques centres maternels ont dû taire face à une très forte affluence. Je rappelle en effet que la ville doit respecter les normes de sécurité fixées par les habilitations délivrées par la direction départementale de la jeunesse et des sports. Cette situation est surtout préoccupante en élémentaire : sur 1 277 places proposées, seules 52 restent disponibles En maternelle, 156 places restent disponibles sur les 1724 proposées.

Ceci s'explique par la généralisation de la semaine de 4 jours et la suppression des cours le mercredi matin, dans le cadre de la mise en place des 24 heures d'enseignement général par semaine que j'ai évoqué précédemment.

Le nombre d'inscriptions a augmenté, celui de la fréquentation des centres également ; le deuxième mercredi de septembre, la Ville accueillait 2157 enfants, soit 177 de plus que l'année dernière à la même époque.

Concernant ensuite la campagne de travaux, et sans trop anticiper sur ce que développera mon collègue Henri Ricard, j'indiquerai qu'une importante partie de ceux-ci a permis d'améliorer la sécurité, l'hygiène et le confort des enfants : d'autres travaux ont par ailleurs permis d'améliorer le fonctionnement des établissements.

Cet été a également vu l'organisation de deux sessions de soutien aux élèves en difficulté. Ce dispositif mis en œuvre par l'Éducation nationale concerne les élèves de CM2 et CM2 présentant des difficultés importantes en français et en mathématiques. Les stages, assurés par des enseignants volontaires, se sont déroulés la première semaine de juillet (82 élèves) et la dernière semaine d'août (77 élèves), à raison de 3 heures par jour et par petits groupes d'au plus 6 élèves. La ville a apporté son soutien logistique pour le bon déroulement de ces stages : du 7 au 11 juillet, les élèves ont été accueillis aux élémentaires Les Glacières et Denfert-Rochereau, et, du 25 au 29 août, aux élémentaires Escudier et Thiers. Les enfants inscrits en centre de loisirs y ont été accompagnés, en minibus par des animateurs de la Ville : ils ont ainsi pu déjeuner et passer l'après-midi dans le centre dans lequel ils étaient inscrits dans de bonnes conditions. L'accueil du matin, de 8h 10 à 9h00, a été également assuré par ces mêmes animateurs.

Je souhaite enfin vous communiquer les résultats des établissements bouloonnais au brevet et au baccalauréat.

Tous établissements confondus, publics et privés, le taux de réussite au diplôme national du brevet des collèges bouloonnais est de 94,52%. C'est un très bon résultat, nettement supérieur au niveau du département des Hauts-de-Seine, qui est de 83,2%, et du niveau national de 82,2%.

Les résultats au baccalauréat sont les suivants : tous établissements confondus, publics et privés, le taux de réussite global est de 88,65%, supérieur de plus de 5 points au taux du département (83,4%) et au taux national (83,3%).

Le lycée Jacques Prévert propose pour la première fois cette année une classe préparatoire aux grandes écoles : il s'agit de la section BCPST, biologie, chimie, physique, sciences de la terre, qui accueille 36 élèves. Nous nous félicitons que Boulogne-Billancourt accueille enfin une classe préparatoire, dont l'intégralité des cours sera assurée dans les locaux du lycée. Le Député-maire et moi-même avons eu l'occasion, mercredi 3 septembre dernier, de rencontrer Monsieur Huchon, président du Conseil régional, en présence de Madame Gourevitch, vice-présidente du Conseil régional et de Monsieur Sercoi, proviseur du lycée Jacques Prévert. Nous nous félicitons de l'avancée des travaux, dont la durée a été ramenée à 4 ans, contre 5 initialement prévus.

Le forum des activités, qui est un temps fort de la rentrée, s'est déroulé les 13 et 14 septembre dernier. Les jeunes Bouloonnais ont pu s'inscrire aux activités municipales qui leur sont proposées, ce qui a d'ores et déjà permis de libérer quelques places en centre de loisirs : pour les ateliers artistiques, 1 705 inscriptions ont été enregistrées pour 1 943 places, soit le même chiffre que l'année dernière ; pour l'école municipale des sports, 1 830 inscrip-

tions ont été prises sur 2 124 places, soit 150 de plus que l'année dernière.

Le forum a également offert à l'ensemble des associations présentes un passage régulier du public, favorisant leur visibilité et l'approche de nouveaux adhérents.

Des modifications ont été apportées cette année à l'organisation du forum. D'une part, l'accueil des publics en plusieurs files d'attente a permis de mieux gérer les flux. D'autre part, les nouvelles répartitions thématiques des stands à l'hôtel de ville ont permis de mieux occuper le rez-de-jardin, qui accueillait les sports et les associations en relation avec le handicap, et de valoriser les associations culturelles et les scouts accueillis au rez-de-chaussée. Enfin, cette année a vu la mise en place d'un dispositif d'inscription sur Internet aux activités municipales, qui a permis de diminuer les files d'attente. Toutes les disciplines n'étaient pas proposées cette année en inscription en ligne, notamment pour celles qui nécessitent un échange avec le professeur ; cependant, 128 inscriptions par internet ont été enregistrées pour les ateliers artistiques (arts plastiques, théâtre, musique) et 713 pour l'école municipale des sports.

M. Baguet :

Merci M. Baroli pour cette communication longue et détaillée. Pour une bonne rentrée scolaire, il faut de bonnes écoles, bien entretenues. Nous enchaînons avec M. Ricard par une communication sur les travaux.

Mme Vouette :

Une question sur le problème des centres de loisirs, puisque nous avons été alertés sur la fréquentation de ces centres de loisirs et les parents qui n'arrivaient pas à inscrire leurs enfants, ou en tout cas pas à côté de chez eux et pas dans l'école où les enfants suivaient leur scolarité. A-t-on prévu des mesures particulières pour améliorer la situation ?

Avez-vous commencé à négocier avec les écoles privées, peut-être, qui pourraient mettre leurs infrastructures à disposition, en tout cas dans le pot commun, pour arranger cette histoire ?

J'ai une remarque sur la future Conférence locale de la famille, qui devrait être constituée fin 2008, réunie au cours du premier trimestre 2009, pour être associées à la réflexion de la prochaine rentrée. Je pense qu'il faudrait essayer d'accélérer un peu le mouvement parce qu'une commission qui va être créée en décembre ou janvier, se réunir en mars, va avoir du mal à apporter une réflexion intéressante et approfondie pour la prochaine rentrée. Si possible, avancer un peu le calendrier.

M. Baguet :

M. Baroli va répondre à la première partie de votre question, je dirai ensuite un mot sur la Conférence de la Famille.

M. Baroli :

Cette année, la semaine de 4 jours a modifié fortement la fréquentation des centres de loisirs. Nous avons été un peu surpris par le nombre d'enfants. Nous avons pris un certain nombre de mesures pour bien veiller à faire la différence entre l'inscription et la fréquentation. Les choses rentrent dans l'ordre.

Les choses aussi rentrent dans l'ordre depuis le Forum des inscriptions, où il y a eu un certain nombre de glissements des enfants des centres de loisirs inscrits tout début septembre vers des activités artistiques, culturelles ou sportives.

Nous avons essayé de revoir certaines habilitations DDJS. Je n'ai pas souhaité, c'est vrai, aller au-delà, des habilitations DDJS. Je pense que la sécurité des enfants est primordiale, et même si on a un peu un trop-plein d'enfants, on doit respecter ces habilitations et voir comment nous organiser.

A l'avenir, nous allons contacter chaque famille. C'est ce qui est déjà fait. Je reçois les familles. L'année prochaine, l'ouverture de l'école Maître-Jacques et le maintien de l'école centre-ville vont résoudre le problème en élémentaire, parce que le problème est surtout en élémentaire. Puis nous envisagerons d'autres mesures et discuterons avec d'autres établissements.

M. Baguet :

L'augmentation très significative des centres de loisirs n'est pas liée à un problème démographique, parce que, pour la première fois depuis de nombreuses années, il y a 10 enfants de moins scolarisés en maternelle, si je ne me trompe pas, et 60 en primaire. Elle est uniquement liée à l'organisation du temps scolaire, notamment du fait des écoles privées. Je rappelle qu'un enfant sur trois à Boulogne-Billancourt est scolarisé dans le privé, en maternelle et élémentaire. La fermeture des écoles privées le mercredi matin a, semble-t-il, eu un impact très fort sur l'inscription aux centres de loisirs.

Il faut que nous réfléchissions à la place de l'enfant dans la ville. Cela va être le premier travail de la Conférence de la famille. D'ores et déjà, nous avons demandé à une ancienne directrice d'école, que tout le monde connaît ici, Mme Bernikoff, personne remarquable et très professionnelle, de réfléchir à la place de l'enfant dans la ville.

Nous avons des demandes d'ouverture d'école plus tôt le matin pour accueillir les enfants, d'harmonisation des sorties le soir, 18h30 en maternelle, 18 heures en primaire. Nous avons également des demandes de familles pour aménager la pause méridienne, étendre le temps de cantine. Monsieur Cohen pourra peut-être nous apporter son éclairage à ce sujet.

La sortie des écoles à 16 heures est un peu atypique, nous sommes l'une des rares communes à avoir des sorties des enfants des élémentaires à 16 heures.

Nous allons mettre en place cette Conférence de la famille en novembre, avec des représentants des parents d'élèves, des professionnels, des mères et des pères de famille, des associations, des élus. Le premier sujet sera la réflexion autour du rythme de l'enfant dans la ville. Faut-il, oui ou non, souscrire à ces ouvertures matinales, à cet agrandissement des plages d'accueil des enfants dans les établissements publics municipaux ? Avec les conséquences que cela a sur l'embauche des animateurs, sur des locaux adaptés, parce que nous ne pouvons pas accueillir les enfants dans n'importe quels locaux.

2 - CHANTIERS REALISES PENDANT L'ETE - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Ricard

Je tiens à vous rendre compte du résultat de la campagne de travaux réalisés cet été par la direction du Patrimoine bâti dans les différents bâtiments communaux. Plus de 70 chantiers ont ainsi été réalisés par les ateliers municipaux, par les entreprises titulaires de marchés à bons de commande et par le biais de marchés à procédure adaptée.

L'essentiel des interventions a porté sur les bâtiments scolaires dans lesquels ont été réalisés des travaux de rénovation et d'extension de salles de classes et de locaux dédiés aux maîtres. Il en a été ainsi dans les maternelles Fessart, Point du Jour, Silly et Lazare-Hoche et dans l'élémentaire Denfert--Rochereau.

Dans le groupe scolaire ancienne Mairie, une extension des locaux et le réaménagement des locaux existants ont permis de créer un nouveau bureau pour la directrice de la maternelle, un bureau pour le directeur du centre de loisirs de la maternelle, deux loges de gardiens, une pour chaque école, une salle des maîtres et une salle pour les ATSEM.

Nous avons également engagé un vaste plan de rénovation des sanitaires, qui a concerné cette année les élémentaires Point du Jour et Saint-Denis (locaux de la CLIS) et la maternelle Gallieni.

En outre, un effort particulier a été porté sur les espaces extérieurs, notamment dans les cours des écoles maternelles Jean-Guillon et Charles et Gabriel-Voisin,

ainsi que sur l'accès de l'élémentaire Saint-Denis. Enfin, le gymnase Denfert-Rochereau a fait l'objet de travaux d'accessibilité handicapés.

Dans le secteur de la famille, les travaux ont principalement consisté, cet été, à poursuivre la rénovation de plusieurs établissements, notamment les crèches du Parc, des Glycines et du Point-du-Jour, mais aussi à ravalier la façade sur rue de la crèche des Tilleuls. Enfin, les cuisines des crèches des Longs-Prés et des Guérets ont fait l'objet de travaux de remise aux normes.

En ce qui concerne les équipements sportifs, les deux principaux chantiers ont concerné le réaménagement des locaux du sous-sol du gymnase Paul-Bert et la remise en peinture du gymnase Denfert-Rochereau.

Par ailleurs, les opérations d'extension de la halte-garderie les Petites têtes de l'Art et de relocalisation des services voirie et parcs et jardins au centre technique municipal ont été poursuivies durant l'été.

Enfin, cet été a vu la fin de la campagne des travaux de mise en conformité de l'ensemble (les ascenseurs concernés par la loi urbanisme et habitat du 2 juillet 2003).

Cette campagne, menée sur deux ans, a concerné 49 ascenseurs sur les 92 appareils élévateurs gérés par la direction du Patrimoine bâti, 13 d'entre eux ayant fait l'objet d'une rénovation complète du fait de leur vétusté, tels les ascenseurs du centre Georges-Gorse.

Je voudrais aussi dire un grand merci aux équipes des directions concernées pour leur bonne collaboration.

Je vous remercie.

M. Baguet :

Merci M. Ricard. On sait avec quel soin vous suivez tous ces travaux de la direction des bâtiments pour le meilleur et pour le pire! En tout cas, pour le meilleur des Boulonnais.

Merci à toutes ces directions qui ont merveilleusement préparé cette rentrée, que ce soit la jeunesse et sport, l'éducation, les bâtiments, le service manutention. C'est grâce à la collaboration de tous, sous la direction des directeurs de service qui sont ici, Mme Deveau et M. Monin. Merci à vous.

Des questions sur les travaux ?

Mme Bauche :

Je voulais remercier M. Ricard et toutes les équipes d'avoir mené à bien les travaux que nous avons programmés et votés au budget 2007. Dans la continuité républi-

caine, je les remercie de tout cela.

M. Baguet :

Vous avez raison.

Mme Vouette :

Monsieur le Maire, une question à propos de travaux sur le square de la rue du Dôme, dont on avait parlé lors d'un précédent Conseil municipal. Vous nous aviez promis à l'époque qu'un groupe de travail serait créé pour regarder les problèmes autour de cette réfection. Je n'entends plus parler de rien. Où en est-on ?

Mme Bruneau :

Il est vrai que nous n'avons pas constitué à ce jour de groupe de travail. On va le faire. On était vraiment dans la réflexion de fond sur les essences, sur différents sujets avec M. Graffin. Dans le mois qui vient, on va pouvoir vous réunir pour vous concerter sur ce sujet, sachant qu'il y avait déjà eu un travail de fond en collaboration avec l'école et diverses autres personnes.

Vers mi-octobre, nous allons convoquer les personnes intéressées par le sujet.

3 - PRESENTATION DU PROJET DE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) DES COTEAUX ET DU VAL DE SEINE - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Baguet

Je voudrais rapidement évoquer l'historique de ce Syndicat Mixte créé en 1991 avec 6 communes : Boulogne-Billancourt, Issy-les-Moulineaux, Meudon, Saint-Cloud, Sèvres et Vanves. Ce syndicat a été le premier à se doter d'un schéma directeur qui a été approuvé le 13 décembre 1996. Ce schéma directeur d'ailleurs est un peu le cadre du développement de notre territoire.

Ensuite, le Syndicat mixte a évolué puisqu'il a regroupé les trois communautés d'agglomération Arc de Seine, C?ur de Seine et Val de Seine, ce qui représente 10 communes, plus une onzième, Marnes la Coquette, sans oublier le département et la région.

En novembre 2005, le Syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine, dont j'assume aujourd'hui la présidence et qui compte 3 représentants boulonnais en son sein, Mme Monties, M. Gallant et Mme Vouette, a décidé de remettre en révision son schéma directeur, désormais appelé SCOT. Le schéma directeur du Val de Seine de 1996 a toujours le même contenu, mais il a une appellation différente.

Depuis, un certain nombre de modifications du code de l'urbanisme sont intervenues. Il nous fallait revoir ce

schéma directeur, ce projet de SCOT.

Le SCOT a un grand intérêt. Il permet de favoriser un certain nombre d'actions concrètes et de développements durables, notamment en prenant en compte le Grenelle de l'Environnement, dont on va pouvoir examiner au Parlement, dès le début octobre, une partie des applications et également de prendre en compte les réflexions sur le « Grand Paris », qui sont aujourd'hui de grande actualité.

Demain matin d'ailleurs, au Conseil général, Christian Blanc est invité à s'exprimer devant l'ensemble des maires et des parlementaires du département, ainsi que devant l'ensemble des conseillers généraux. C'est une communication que nous attendons avec impatience les uns ou les autres.

Nous avons dressé un cadre général au projet de SCOT. Bien évidemment, il laisse toute marge de manœuvre aux plans locaux d'urbanisme, mais il doit quand même y avoir un minimum de cohérence entre les deux. Il se trouve qu'un certain nombre de communes doivent lancer leurs modifications de PLU : de mémoire, Chaville, Saint-Cloud, Meudon, Vanves, Issy-les-Moulineaux. Il faut pouvoir leur donner des lignes directrices. C'est pour cela que nous avons un peu accéléré cette révision du SCOT pour pouvoir le faire approuver d'ici la fin de l'année.

Nous vous avons remis deux documents, le diagnostic et l'évaluation environnementale et le projet d'aménagement et de développement durable, que l'on appelle PADD. Ce sont deux documents provisoires que je vous invite à lire attentivement, d'abord parce qu'ils sont extrêmement intéressants, notamment le diagnostic, qui permet de repositionner notre territoire et de poser notre réflexion sur des chiffres d'actualité. Ensuite, parce qu'ils vont nous permettre d'ouvrir la réflexion.

Quelques pistes de réflexion pour quelques axes importants de ce SCOT :

- Définir les orientations structurantes d'un territoire-clé pour l'Ile-de-France. Ce Syndicat Mixte pèse à peu près 500 000 habitants, 11 communes, avec une activité économique également forte.

- Préserver durablement le poumon vert de la première couronne et ses paysages remarquables. Nous sommes directement intéressés, nous, à Boulogne-Billancourt.

- Mailler un territoire diversifié par un réseau de transports performants, notamment les transports collectifs. On parle beaucoup en ce moment d'Arc Express et de Métrophéric. C'est la même chose, ce sont des appellations politiques subtiles qui représentent chacune un courant politique mais qui recouvrent des projets presque similaires. Nous sommes directement concernés à Boulogne-Billancourt par ce projet d'Arc Express ou de Métrophéric.

- Améliorer l'offre résidentielle en favorisant la mixité sociale de l'habitat dans un tissu urbain de qualité, bien évidemment, objectif de toutes les communes.

- Renforcer les polarités urbaines dans le respect des diversités locales et de l'environnement, et reconstruire la ville sur elle-même.

- Enfin, maîtriser les risques et réduire les nuisances, notamment, comme je le disais tout à l'heure, en s'appuyant sur les nouvelles possibilités offertes par le Grenelle de l'Environnement.

Le syndicat mixte a travaillé pendant 3 ans avec les différentes communes et communautés d'agglomération et en a retiré 4 principes moteurs d'aménagement :

1. Développer les relations avec les pôles de développement franciliens au centre du grand Paris.

2. Organiser une urbanisation raisonnée à partir des pôles et axes de développement.

3. Structurer l'aménagement au travers des grands équilibres paysagers.

4. Protéger et valoriser les espaces naturels et maîtriser les ressources et les risques.

Nous avons lancé cette première réflexion, annoncée dans une délibération du conseil municipal de novembre 2005. Une présentation a déjà été faite aux populations des différentes communes concernées en 2007. Nous accueillerons une exposition à l'automne dans chacune de nos onze villes. Nous tiendrons bien évidemment des réunions publiques auxquelles vous serez conviés.

Par ailleurs, je le rappelle, ces dispositions complètent un dispositif d'information permanent, notamment avec un site Internet www.coteaux-et-val-de-seine.com. et il y a des registres d'information.

Le secrétariat du syndicat, qui se tient à l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, est à votre entière disposition.

Nous menons ces réflexions avec nos collègues voisins, le Département et la Région.

Nous souhaiterions arrêter le projet de SCOT avant la fin de cette année pour éviter qu'il se télescope avec le SDRIF dont j'ai dit qu'il était en examen au Conseil régional aujourd'hui et je crois demain, sous réserve – mais je ne veux pas faire de provocation – que l'État approuve bien évidemment ce SDRIF. Nous avons, en tant que syndicat mixte des Coteaux et du Val de Seine, émis un avis sur ce SDRIF. Nous avons été pour partie entendus, mais pas dans la globalité. Nous verrons quelle suite sera réservée au SDRIF tant par le Conseil régional que par l'État.

Voilà, mes chers collègues, cette communication importante. Encore une fois, je vous invite à vraiment prendre connaissance dans le détail de ces deux documents.

M. Fourcade :

Monsieur le Maire, bien que notre groupe ne soit pas

représenté au conseil syndical de ce syndicat, j'approuve votre détermination d'aboutir à la fin de l'année à doter nos communes et nos communautés d'un SCOT. Je voudrais, à cet égard, faire trois observations.

- La première : il est clair que ce SCOT n'est pas cohérent avec le schéma directeur régional, qui est en train d'être approuvé par la majorité actuelle du conseil régional. Il faudra donc arriver, nous en parlons demain au département, à des conciliations. Comme le SDRIF régional est basé sur l'idée qu'il faut faire des logements à l'ouest pour pouvoir rééquilibrer l'est et l'ouest, notre SCOT n'est pas cohérent avec ce principe.

- la seconde : il y aura peut-être un problème au niveau du département, car j'ai la sensation qu'au département, on s'occupe beaucoup de la Défense, beaucoup de la partie nord du département, et que l'on ne sait pas que dans notre secteur de 11 communes, il y a 340 000 habitants et 200 000 emplois, et que la perspective d'augmentation de l'emploi dans notre secteur sera assez forte au cours des prochaines années compte tenu des entreprises qui y sont installées, des spécificités des actions et du développement éventuel, et sans doute encourager des petites et moyennes entreprises.

Je souhaite donc que nos trois conseillers généraux défendent notre SCOT au niveau du Département, aussi bien sur le plan des transports collectifs que des perspectives en matière d'emplois, car, au niveau des 200 000 emplois qui existent actuellement, nous équilibrons la Défense. Personne ne le sait, mais nous avons une capacité économique de même nature et de même importance que la Défense.

- la troisième, enfin : pour ceux qui ont travaillé depuis un certain nombre d'années dans le cadre de ce syndicat, on voit bien que c'est au niveau de ce syndicat intercommunal et inter-collectivité qu'il y a la cohérence réelle de nos communes. L'objectif que j'avais poursuivi un temps, consistant à transformer ce syndicat en communauté d'agglomération, était à la dimension du problème. Malheureusement, des problèmes particuliers, des particularismes locaux, des problèmes spécifiques, ont interdit ce développement, mais nous avons là, avec le Syndicat intercommunal des Coteaux et du Val de Seine, un rassemblement de populations et d'emplois, des paysages tout à fait intéressants puisqu'il y a à la fois la Seine comme vecteur du développement et les coteaux comme éléments d'habitation agréables.

Par conséquent, Monsieur le maire, notre groupe vous fait tout à fait confiance pour mener à terme ce SCOT. Vous avez donné comme délai la fin de l'année. Nous souscrivons complètement à votre affirmation.

Mme Vouette :

Vous nous faites donc part aujourd'hui de votre volonté de faire adopter le SCOT à la fin de cette année 2008.

Deux observations : M. Fourcade vient de nous expliquer que ce projet de SCOT est incompatible avec le futur SDRIF. Cela me paraît problématique puisque le SCOT normalement doit être compatible avec le SDRIF.

Deuxième remarque, ce SDRIF, qui doit être adopté par le Conseil régional demain, me semble-t-il, puis transmis par le gouvernement au Conseil d'Etat avant d'être définitif. La presse se fait le relais d'une éventuelle opération, que je qualifierais de politicienne, qui consisterait pour le gouvernement à jouer la montre, histoire de paralyser l'action publique de la région en attendant les prochaines élections régionales. Nous espérons qu'il n'en est rien. Je note que les milieux économiques commencent à s'émouvoir de cette éventualité, qui est contraire à leurs intérêts et bien entendu contraire aux intérêts de tous les Franciliens.

Monsieur le maire, pouvez-vous nous rassurer sur ce point et nous confirmer que vous ne tentez pas de contourner le futur SDRIF ?

M. Baguet :

Vous savez très bien, Mme Vouette, que le SDRIF n'est pas conforme en l'état à la réalité de notre territoire, pour deux raisons.

Le SDRIF a en effet comme principe de base que l'Est a les besoins et l'Ouest les moyens. C'est une formule de mon collègue de Meudon qui résume très bien la situation. Ce n'est pas parce que ce constat est réel et que le territoire à l'ouest de Paris s'est développé davantage qu'il faut aujourd'hui le pénaliser dans sa croissance. Si les territoires qui se développent bien sont pénalisés c'est l'ensemble de la région qui le sera.

Quand je vois que le SDRIF a prévu un taux de croissance de 2 % pour la région capitale, croyez-moi, c'est très faible.

Le problème ne se situe pas entre l'est et l'ouest de Paris, il se situe entre l'Ile-de-France, Berlin, Barcelone, Bruxelles et Londres. Notre région capitale doit se développer et tout le monde sait que ce sont les régions capitales qui tirent en priorité les croissances des pays. Or, cette volonté de croissance ne se retrouve pas dans les propositions faites aujourd'hui par M. Huchon. Rien que sur ce point-là, nous sommes en désaccord.

Il y a quand même une bonne nouvelle, M. Fourcade, c'est qu'à force d'avoir tempêté au niveau du SCOT, M. Huchon a quand même inscrit notre territoire, le Syndicat des Coteaux et du Val de Seine, comme deuxième pôle de développement des Hauts-de-Seine avec la Défense parce qu'effectivement nos communes ont un nombre d'emplois un peu supérieur au sien.

Il faut bien laisser ce territoire se développer, et pas en nous imposant du logement et du logement social particulièrement, je n'ai rien contre le logement social. Mais nous sommes 110 000 habitants et serons demain autour de 125 000 habitants, et on veut nous obliger à continuer de construire 1 800 logements par an sur notre territoire des 11 communes jusqu'en 2020.

Comme le foncier est essentiellement à Boulogne-Billancourt et à Issy-les-Moulineaux et malheureusement pas dans les communes de Sèvres ou de Meudon, qui ont un habitat très différent du nôtre, nous ne pouvons pas accepter de se voir imposer une augmentation indéfinie de la population bouloonnaise.

Pour toutes ces raisons, je souhaite qu'à défaut d'avoir un SDRIF validé par l'État et la Région, nous ayons un SCOT, un cadrage général, quelque chose pour organiser le développement de nos communes respectives et peser sur les différents infrastructures. Tout à l'heure, je parlais de Métroféric, il est fondamental que nous ayons une action commune pour l'obtenir sur notre territoire du Val de Seine.

En conclusion, j'entends votre appel à une ouverture de la communauté d'agglomération M. Fusina a commencé notre conseil municipal sur ce même appel. Je pense que nous trouverons très rapidement un terrain d'entente et, en tout cas, je vous redis que j'ouvre activement à cette réflexion.

Cela se passe pour l'instant très bien. Boulogne-Billancourt prendra toute sa place dans ce débat avec les villes voisines, la place qui lui est due en tant que première ville du territoire.

4 - OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE BOULOGNE-BILLANCOURT - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Rapporteur : M. Gallant

M. Baguet : Nous reviendrons sur le nom de l'office, parce que ce nom ne me plaît pas et que je vous en proposerai un autre.

M. Gallant :

L'Office public d'habitations à loyer modéré de notre ville a repris ses activités avec son conseil d'administration composé de 15 membres, dont 5 ont été élus par notre assemblée le 28 mars dernier.

Sous ma présidence, le conseil d'administration s'est réuni le 24 septembre pour délibérer notamment sur les éléments relatifs à l'exercice précédent, (compte administratif et compte de gestion, rapport d'activité 2007), pour examiner la première décision modificative de l'exercice

budgétaire en cours et le programme de travaux rendus nécessaires à la suite de l'incendie qui a frappé son patrimoine au 30, rue du Fief le 14 juin dernier.

J'ajoute qu'a été également présenté un projet de délibération qui permettra au conseil d'étudier les principes directeurs de l'opération Gallieni-Bellevue, après le comité de pilotage qui s'est tenu la semaine dernière sur ce dossier.

Le Député-maire s'est par ailleurs entretenu de ce dossier avec le Préfet des Hauts-de-Seine, qu'il a rencontré le 19 septembre.

A l'occasion du conseil municipal du 28 mars, il vous avait été fait part de l'intérêt marqué par notre office pour devenir un office public de l'habitat. Vous avez été informés que le décret devant définir la composition des conseils d'administration des OPH et préciser les conditions de désignation des membres, en application de l'ordonnance du 1er février 2007 relative aux offices publics de l'habitat, n'avait pas encore été publié.

Le décret n°2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat nous permet aujourd'hui de vous proposer de mettre notre office en ordre de bataille pour aborder les années à venir dans les meilleures conditions de gouvernance, en adoptant un statut opérationnel plus adapté à la réalité des missions qu'il doit pouvoir de remplir pour la collectivité.

J'ajoute que les bailleurs sociaux de droit privé ont, de leur côté, modifié leurs statuts pour étendre leur objet social conformément aux dispositions des lois du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, et du 5 mars 2007 instituant le droit au logement opposable et portant diverses mesures en faveur de la cohésion sociale en vue de permettre aux opérateurs de droit privé de développer leurs interventions.

Il est donc logique que les opérateurs publics du logement social, et tout particulièrement notre office, utilisent les nouvelles possibilités offertes par les textes pour accroître et améliorer leurs possibilités d'intervention.

L'effectif du conseil d'administration d'un OPH propriétaire de moins de 2000 logements peut être fixé à 17 membres conformément au décret :

- neuf sont représentants de la collectivité, désignés par le conseil municipal, dont six en son sein et trois qui ne sont pas des élus de la ville en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques, ou en matières d'affaires sociales ;

- un membre est désigné par la Caisses d'allocations familiales ;

- un membre est désigné l'Union départementale des associations familiales ;

- un membre est désigné par les associés des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction (1% patronal) ;

- un membre est désigné par les organisations syndicales de salariés les plus représentatives dans le département ;
- un membre représente les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- trois membres sont les représentants des locataires.

Je vous propose donc de procéder, dans les formes légales, à la désignation de 9 représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'office public de l'habitat de Boulogne-Billancourt, conformément aux dispositions du décret du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat, et de l'association dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

Par ailleurs, dans les instructions fournies par la Fédération nationale des offices publics de l'Habitat, il apparaît que le membre du conseil d'administration représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées fait également l'objet d'une désignation par la collectivité de rattachement. A titre conservatoire, et sous réserve de l'appréciation que le contrôle de légalité fera des termes de cette instruction d'application du décret, je vous propose de désigner également ce représentant.

M. Baguet :

Nous avons failli vous faire une mauvaise blague, parce l'autorité de tutelle nous a demandé le 28 juillet que le conseil municipal élise nos représentants le 2 août ! Mais j'ai estimé que le délai - 4 jours pour se réunir et désigner nos représentants - était un peu court.

Jusqu'à présent, il y avait 5 représentants du conseil municipal, 4 de la majorité et M. Fusina. Mme Klein avait proposé la dernière fois sa candidature. Puisqu'on a un poste supplémentaire, je propose que l'on élise Mme Klein, si elle est candidate à nouveau.

Mme Klein :

Oui, absolument Monsieur le maire.

M. Baguet :

Ce qui permettrait d'avoir un représentant de chacun des groupes dans le conseil d'administration.

Sur les personnalités qualifiées, on doit désigner un élu non membre du conseil municipal qui pourrait être du conseil général, mais nos 3 élus du conseil général sont élus de la ville, ce n'est donc pas possible, ou alors d'une collectivité immédiatement limitrophe, comme une communauté d'agglomération à côté.

Nous vous proposons, - peut-être est-ce un signe

d'élargissement dont on parlait tout à l'heure -, une élue de Meudon qui est en même temps élue communautaire d'Arc de Seine, Mme Sophie Durand, conseillère municipale déléguée.

Pour les deux personnalités qualifiées, je voulais vous proposer la candidature de Mme de Portzamparc, qui a une maîtrise parfaite de l'action sociale sur la commune, et de M. Julliard, qui représente la ville au conseil d'administration de l'office départemental d'HLM. On aurait ainsi quelqu'un qui pourrait siéger en même temps au conseil d'administration de Boulogne-Billancourt Habitat et servir de lien avec l'office départemental HLM. Pour l'association d'insertion, je propose quelqu'un que tout le monde connaît ici dans le conseil municipal, François-Xavier Patz, responsable d'un organisme de logement social et d'insertion qui s'appelle Habitat et Humanisme. Il a d'ailleurs un projet de construction sur Boulogne-Billancourt en cours.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Fourcade :

Sur les représentants du monde associatif, dans le conseil actuel, il y a un représentant des usagers et des contribuables de Boulogne-Billancourt, M. Christin, qui travaillait très bien dans le conseil, et je souhaiterais qu'il puisse y demeurer.

M. Baguet :

Nous allons procéder à un vote.

M. Christin serait candidat à la place de Mme de Portzamparc.

M. Fourcade :

Non, à la place de M. Julliard.

M. Baguet :

Je vous propose que nous votions à main levée.

M. Baguet :

Sur la candidature de Mme Sophie Durand : unanimité.

Sur le poste de l'association d'insertion, M. Pats, pour Habitat et Humanisme : unanimité.

Première personne qualifiée non élue de la ville de Boulogne-Billancourt, Mme de Portzamparc : unanimité.

Sur le dernier poste, M. Cristin ou M. Julliard.

M. Solère :

Le groupe de la majorité va soutenir la candidature de M. Julliard.

M. Baguet :

Vous êtes d'accord pour un vote à main levée ?

Approbation.

Vote pour M. Julliard : la Majorité rassemblée.

Vote pour M. Christin : 10 voix.

Le groupe de l'Union de la Gauche ne prend pas part au vote.

Sont élus : Mme Durand, M. Pats, Mme de Portzamparc, M. Julliard, et Mme Klein qui nous représenteront au Conseil d'administration.

Mme Even :

Concernant la représentation des associations, il se trouve que très peu d'associations seront représentées dans ce conseil d'administration. Vous vous souvenez sans doute que, durant votre campagne électorale, et ensuite relayé par une de mes questions orales, M. Gallant nous avait certifié que des associations pourraient être représentées dans les commissions d'attribution logement de la ville.

Pouvons-nous penser qu'effectivement ces associations seront représentées ? Avez-vous déjà reçu des propositions de candidatures, à quel moment pourront-elles participer à ces commissions, et à quel moment connaissons-nous les associations qui seront retenues ?

M. Baguet :

M. Gallant m'a transmis une liste : 40 associations sur la ville ont un intérêt au logement, de près ou de loin : les associations de locataires, des associations d'insertion. Il faut que l'on réfléchisse, mais je pense que les associations de locataires, y compris des immeubles privés, n'ont pas forcément vocation à y être. Les associations de locataires du parc HLM siègent déjà au Conseil d'administration de l'office HLM.

Je voulais revenir sur le nom. Au lieu d'appeler cela "office public de Boulogne-Billancourt Habitat", je vous propose qu'on l'appelle tout simplement "Boulogne-Billancourt Habitat". Vous savez que l'OPAC de Paris s'appelle maintenant Paris Habitat, les offices de HLM de Meudon Arc de Seine s'appellent maintenant Arc de Seine Habitat. Je trouve que c'est bien que l'on garde le nom de Boulogne-Billancourt et que l'on rajoute "habitat".

Les associations de locataires du parc de Boulogne-Billancourt Habitat sont déjà au conseil d'administration. M. Gallant m'a fait une suggestion.

Je vous promets une réponse au prochain conseil municipal. Cela vous convient, Mme Even ?

Mme Even :

Oui.

M. Baguet :

Nous mettrons cela en place à la prochaine commission d'attribution. On ne peut pas associer les 40 associations à la commission d'attribution, cela ne me paraît pas raisonnable. Combien d'élus siègent à la commission d'attribution du conseil municipal ?

M. Gallant :

Nous devons être 5 du conseil municipal.

M. Baguet :

5 ou 6. Il y a au moins un représentant de chaque groupe, Mlle Cardetas et Mme Even.

M. Gallant :

6 au total.

M. Baguet :

40 représentants des associations, c'est un peu déséquilibré. Nous vous promettons une réponse pour le prochain conseil municipal. A priori, nous écarterions les associations de locataires privés, les associations de locataires qui siègent déjà dans des instances. Cela réduirait déjà le nombre à une quinzaine d'associations.

5 - REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU 60, RUE DE LA BELLEFEUILLE - CREATION DU «CARRÉ BELLE-FEUILLE» - AVENANT AU MARCHÉ D'EQUIPEMENT SCENIQUE - AUTORISATIONS.

Rapporteur : M. Solère

L'importante opération du Carré Belle-Feuille est en voie d'achèvement, puisque la commission départementale de sécurité a validé l'ouverture le 4 septembre dernier. Il y avait déjà eu des commissions ayant permis l'ouverture au public du gymnase et la Maison des Associations en début d'année 2008. Le premier spectacle du Carré Belle-Feuille est programmé pour le 4 octobre.

Il reste classiquement à ajuster de manière assez fine les conditions de son exploitation par la régie technique et à acquérir certains matériels très spécifiques, dont la liste

est mise dans la délibération.

L'opération globale sur un plan financier, parce qu'on est toujours attaché à essayer de montrer le coût global de l'opération, s'élève à 20,640 M€ TTC.

L'objet de la présente délibération est de valider l'avenant du marché numéro 2 avec une plus-value de 91 160,48 €.

Commission de l'urbanisme et des travaux :

Pas de questions ni de commentaires, la délibération a été approuvée, les 3 représentants d'Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Le groupe @lternance a souhaité connaître le coût global de l'opération. Le groupe de la majorité a souligné sa volonté de raisonner désormais en coût complet et d'essayer d'anticiper au mieux les dépenses de fonctionnement. Le coût global a été chiffré à 20,536 M€.

Avis favorable de la commission, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Tisseyre :

Je voudrais savoir si cet équipement sera offert à la location à toute association ou tout mouvement ou encore à toute assemblée qui désirerait y tenir une réunion ?

M. Solère :

Bien évidemment, dans la grille tarifaire de la location de salle nous intégrerons la location du Carré Belle-Feuille. Les associations qui en feront la demande, qui correspondront aux critères de la ville pourront le faire. Les formations politiques aussi. Il y a 700 places assises, n'hésitez pas, je suis persuadé que rapidement vous pourrez nous faire une belle réunion avec 700 personnes !

M. Baguet :

Le coût de départ a été évalué à presque 10 M€ TTC. Le coût final est de 20,600 M€, soit le double. Les estimations de coûts de fonctionnement, les estimations sur les six mois de 2008, - ce n'est pas tout à fait six mois parce que le carré Bellefeuille devait ouvrir au mois de juin avec une fermeture l'été -, étaient de 604 000 €. Pour répondre à la question posée, le coût de fonctionnement en année pleine est de 1 229 000 €, desquels il faut déduire les recettes de billetterie, la subvention du conseil général que nous attendons, et diverses subventions, soit au total près de 187 000 € de recettes. Le coût de fonctionnement tournera donc autour de 1 M€.

M. Fournier m'expliquait ce matin que la billetterie marchait très fort et que la programmation semblait séduire les Boulonnais. Il faut se féliciter que cette salle soit ouverte et accueille les Boulonnais. C'est un bel outil qui va, à mon avis, rencontrer un succès certain sur la ville.

M. Fourcade :

Je voulais simplement rappeler que le coût de 20 M€ que vous avez annoncé concerne l'ensemble de la rénovation des bâtiments, pas seulement le Carré Belle-Feuille, ce serait trop cher, mais aussi la Maison des associations, qui permet de loger une cinquantaine de bureaux d'associations, deux gymnases et une salle de danse.

C'est un ensemble tout à fait important, qui permet de donner satisfaction à la vie associative de cette ville et de nous doter d'une salle de plus grande capacité, puisqu'il n'y avait pas à Boulogne-Billancourt de salle de cette importance.

M. Fusina :

Nous votons pour. Je ne vais pas refaire l'historique de ce dossier, que tout le monde connaît très bien !

M. Baguet :

Merci.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité

6 - TERRAINS THIERS VAILLANT -DEMOLITION DES BATIMENTS ET OUVRAGES - MARCHE DE TRAVAUX - ATTRIBUTION.

Rapporteur : M. Solère

Comme vous le savez, l'opération de la construction d'un nouveau collège sur le terrain dit Thiers-Vaillant suit son cours. La règle dans toutes les communes avec le département est toujours la même. Ce sont les villes qui mettent à disposition le foncier pour 1 euro symbolique et les départements construisent les collèges.

L'acte de vente pour l'euro symbolique qui permettra la cession au Conseil général est en cours de réalisation. Les travaux sont prévus pour démarrer en début d'année prochaine.

Pour répondre à cet objectif, il a fallu libérer le site, ce qui est déjà largement fait. Il faut démolir quelques bâtiments.

L'objet de la présente délibération est l'attribution du marché de travaux pour un montant de 155 000 ? pour que les travaux puissent commencer.

Commission de l'urbanisme et des travaux : Pas de questions ni de commentaires, la délibération est adoptée, les trois représentants d'Unis pour Boulogne Billancourt n'ont pas participé au vote.

Commission des finances :

Le groupe @lternance a souhaité savoir si la livraison était toujours bien prévue pour la rentrée 2010, ce que Monsieur le Maire a confirmé.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité

7 - PERSONNEL COMMUNAL- TRANSFORMATION DE POSTES - MESURES DIVERSES.

Rapporteur : Mme Belliard

Cette délibération comporte cinq points.

1 - la transformation de postes au tableau des effectifs de 37 postes détaillés et annexés.

2 - le recrutement d'un agent requérant des compétences particulières dans le domaine des technologies Web.

3 - la modification de concession d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

4 - ce point vous rappelle qu'il existe une convention entre la ville et la Communauté d'agglomération du Val de Seine. Il est question ici de la mise à disposition de temps plein de certains agents. Dans les effectifs municipaux, on recense 3 agents mis à disposition de Boulogne-Billancourt Habitat, 6 à disposition du CCAS et 2 à disposition de la Communauté d'agglomération du Val de Seine.

Il est donc proposé que ce soit la collectivité d'accueil qui prenne en charge les rémunérations de personnel.

5 - la désaffiliation de la ville au centre interdépartemental de gestion de la petite couronne, le CIG. La ville est affiliée à cet organisme depuis septembre 2000. Depuis 2007, le contrat a été reconduit par tacite reconduction. Il nous est proposé ici de nous désaffilier de façon à récupérer dans une même main à la ville la gestion du personnel par le biais des promotions internes, déléguées au CIG jusqu'à présent. Ainsi, nous aurons tous les éléments pour gérer au mieux un peu moins de 2 200 agents qui travaillent à la ville.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Le groupe @lternance a souhaité avoir un complément

d'information sur l'intérêt pour la ville de ce désaffilier. Il s'avère que la désaffiliation permet d'avoir toutes les clés en main pour gérer au mieux le personnel communal. Les syndicats se sont prononcés à l'unanimité en faveur de cette désaffiliation.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Monsieur le maire, le point de la désaffiliation ne nous convient pas, pour deux raisons.

- La première, c'est que si nous reprenons la gestion complète de notre personnel, c'est tout à fait contradictoire avec ce qui a été dit au début de la réunion sur l'augmentation de la masse salariale et l'augmentation du nombre de fonctionnaires de cette mairie. Car, à partir du moment où nous nous désaffiliions, il faut que nous reconstituions dans nos directions des relations humaines les cellules et les équipes nécessaires pour gérer l'ensemble du personnel.

- La seconde, l'affiliation que nous avons faite en 2000 répondait à un désir de solidarité avec l'ensemble des autres communes de la petite couronne, c'est-à-dire les trois départements de la petite couronne, puisque Paris est hors de cette affaire.

Etant donné que nous sommes la commune la plus importante, le fait de nous désaffilier va gêner le fonctionnement de ce syndicat de gestion de la petite couronne. Je trouve que sur le plan des rapports entre l'ensemble des communes de l'Ile-de-France, au sens du grand Paris, au sens restreint, c'est une décision qui me paraît contestable.

C'est la raison pour laquelle notre groupe ne prendra pas part au vote.

M. Baguet :

Sur ce point-là ou sur l'ensemble de la délibération ?

M. Fourcade :

Nous sommes d'accord sur les autres points.

M. Baguet :

La désaffiliation est une demande forte de nos syndicats ici à Boulogne-Billancourt. Nous n'étions pas particulièrement soutenus depuis quelques années par le CIG dans les demandes de promotions de nos agents méritants.

Nous n'allons pas pour autant augmenter les effectifs du service des ressources humaines, qui assurait déjà la quasi-totalité du travail. Le CIG était plutôt une chambre

d'enregistrement. Il y avait certes un soutien logistique sur des cas particuliers, mais ce n'était pas un apport déterminant à la bonne gestion des agents de notre collectivité.

Effectivement, nous sommes dans une perspective de développement de la Communauté d'agglomération avec la ville de Sèvres. Il est normal que nous travaillions en étroite liaison avec Sèvres sur la gestion du personnel communal.

Cela représente tout de même une économie substantielle de 100 000 €, ce qui n'est pas négligeable.

M. Fusina :

Monsieur le maire, on a eu une discussion à ce sujet en commission. Vous nous avez indiqué que les syndicats étaient favorables à ce processus de désaffiliation. Par conséquent, nous voterons cette délibération.

Article 5 :

Ont voté pour : 45 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 10 dont 1 par mandat (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mme LAUREAU)

L'article 5 est adopté.

La délibération n°7 est adoptée.

8 - CRECHE DU PARC, INCENDIE DU 25 MARS 2008 - VERSEMENT D'UNE INDEMNITE EXCEPTIONNELLE AUX FAMILLES VICTIMES D'UN DOMMAGE MATERIEL INTERVENU AU COURS DU SINISTRE - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Belliard

Vous vous en souvenez peut-être, le 25 mars 2008 un incendie s'est déclaré 45 rue Nationale dans la crèche du Parc. Le maire s'était rendu sur place pour constater les conséquences du sinistre. De nombreuses poussettes avaient été rendues inutilisables par cet incendie.

La ville avait alors pris l'engagement de proposer aux familles sinistrées de les indemniser de ces poussettes. Il vous est donc proposé d'accorder aux 14 familles sinistrées cette allocation de 2 716,05 €.

Commission des affaires générales et sociales : La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Il a souhaité avoir des précisions quant aux conditions particulières du contrat d'assurance souscrit par la ville, et le groupe Unis pour Boulogne

Billancourt souhaitant que les polices d'assurance de la ville soient revues et réexaminées dans leur ensemble.

Commission des Finances : Le groupe @lternance a souligné qu'il n'est pas étonnant de voir des bâtiments publics victimes de vandalisme. Il a demandé, comme en commission des affaires générales et sociales, s'il ne serait pas judicieux de revoir la police d'assurance de la ville. L'intérêt d'une modification du contrat va être étudié par les services.

Pour ce qui concerne l'incident objet de cette délibération, la ville a été dédommée par son assureur pour les coûts liés à la remise en état de ces locaux.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité

9 - VENTE DU PATRIMOINE PRIVE - TERRAIN SITUÉ 6, PASSAGE DESCHANDELIERS - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Belliard

M. Baguet : nous avons voulu reprendre les procédures appliquées le 3 juin 1999 dans ce même Conseil municipal et le 27 juin 2000. Il semble toutefois que se posent quelques interrogations, comme cela a été soulevé par la commission des finances. Je retire donc ce point de l'ordre du jour.

10 - BATIMENTS MUNICIPAUX - MARCHÉ DE MAINTENANCE ET REPARATION DES INSTALLATIONS DE GENIE CLIMATIQUE - AVENANT DE PROLONGATION DE DELAI - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Ricard

Lors de sa séance du 3 juin 1999, le conseil municipal a autorisé le maire à signer le marché de maintenance et réparation des installations de génie climatique de l'ensemble des bâtiments communaux. Ce marché, attribué à la société IDEX pour une durée globale de neuf ans et un montant total de 11 445 139,85 euros HT, soit 13 688 387,26 euros TTC, comprenait trois types de prestations :

- la fourniture de l'électricité et des autres combustibles pour le chauffage, l'eau chaude et la climatisation appelée P1.

- la maintenance et le petit entretien des installations appelées P2,

- le gros entretien et le renouvellement des équipements comprenant la garantie totale des installations, appelés P3.

Les installations gérées dans le cadre de ce marché ayant progressivement été complétées par des équipements, nouveaux, des avenants successifs sont intervenus.

Ainsi, au cours de la huitième saison de chauffe 2006/2007, un avenant n° 2 a été passé, pour un montant de 334 184,35 € HT, soit 399 684,49 € TTC (valeur marché : septembre 1999) représentant une augmentation de 2,91 % du montant initial du marché.

Au cours de la quatrième saison de chauffe 2002/2003, un avenant n° 1 a été passé pour un montant de 1 317 035,43 € HT, soit 1 575 174,38 € TTC, représentant une augmentation de 11,51 % du marché.

Au cours de la neuvième saison de chauffe 2007/2008, un avenant n°3 sans incidence financière a été conclu.

Alors qu'une procédure d'appel d'offres tendant à renouveler ce marché avait été lancée, et devant les enjeux environnementaux liés aux questions énergétiques et l'impact global de ces derniers, vous avez décidé le 10 juillet 2008, de surseoir à la consultation de manière à procéder à un inventaire exhaustif des enjeux, et à étudier éventuellement des solutions alternatives avant de lancer une nouvelle procédure.

Il convient donc de conclure un avenant n°4 de prolongation du délai d'exécution du marché jusqu'au 30 septembre 2009, cette date permettant de couvrir la totalité de la saison de chauffe à venir, et de permettre, si nécessaire, la transition entre exploitants successifs.

Le tableau joint en annexe à la présente délibération indique le montant des prestations réglées chaque année dans le cadre du marché. Ces sommes résultent de l'évolution (à la hausse) du patrimoine géré, de la rigueur plus ou moins forte des saisons hivernales, des variations du coût des énergies, et des améliorations apportées aux installations et à leur gestion, qui ont en fait quasiment permis de neutraliser, sur la durée, les effets de l'accroissement du patrimoine et de l'évolution des prix.

Pour la neuvième saison de chauffé, l'estimation du montant à la charge de la ville s'élève à 2 005 000 € HT, dont 910 290 € HT de P1 (consommations énergétiques) et 300 000 € HT de refacturations d'électricité hors chauffage, soit 2 398 750 euros TTC. Ces montants intègrent les actualisations successives, mais feront l'objet d'une dernière actualisation dès que les indices de référence pertinents seront connus. Ils restent naturellement dépendants de la rigueur réelle de l'hiver à venir.

Compte tenu de ce qui précède, le nouveau montant total du marché s'élève en valeur d'origine du marché à 14 380 582,72 euros HT, soit 11 199 176,93 euros TTC (valeur marché septembre 1999), ce qui représente une augmentation totale de 25,64% du montant initial du marché.

En conséquence, il vous est proposé d'autoriser le

maire à signer l'avenant de prolongation du délai d'exécution.

Commission de l'urbanisme et des travaux : Pas de commentaires, délibération adoptée, la représentante du groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

C'est la raison de l'avancement du conseil municipal, initialement programmé le 2 octobre, au 25 septembre pour s'assurer qu'il y aura bien du chauffage dans nos équipements collectifs cet hiver, nos crèches et nos écoles, et nous prorogerons le marché pour pouvoir y réfléchir. Je compte beaucoup sur la collaboration de M. Graffin, Mme Bruneau, Mme Vouette qui s'était proposée aussi, pour que nous donnions à ce contrat une vraie dimension du Grenelle, puisqu'on est à quelques jours du vote du Grenelle au Parlement.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité

11 - ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'AGENCE POUR LA VALLEE DE LA CULTURE - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Dubost

Vous êtes tous au courant que l'association pour la préfiguration du Centre européen de création contemporaine a modifié ses statuts et est devenue l'Agence pour la vallée de la culture.

Cette association nouvellement nommée est notamment chargée d'élaborer un schéma directeur détaillé de la vallée de la culture.

Lors de la séance du conseil municipal du 12 juin dernier, vous avez approuvé l'attribution à l'Agence d'une somme de 100 000 € au titre de l'exercice 2008.

Il vous est proposé ce soir un projet de convention et de donner l'autorisation au maire de signer cette convention.

Commission des affaires générales et sociales : La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Différentes questions ont été posées par le groupe @lternance quant aux articles de la convention, notamment sur les articles 3. 1 et 6.

Commission des Finances :

Le groupe @lternance a fait part de ses interrogations sur le fonctionnement de l'agence. Il a par ailleurs fait remarquer que l'étude des comptes de l'agence fait apparaître 500 000 € de placement en SICAV et 200 000 € de frais pour des maquettes.

Le député-maire a rappelé que cette Agence, dans la continuité du Centre de création contemporaine, nourrit la réflexion de projets autour de vallée de la culture, la ville y dispose de 2 représentants et en est le plus petit financeur.

La bonne santé de la trésorerie de l'Agence s'explique par le changement d'orientation récent qui a freiné temporairement ses activités.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fourcade :

Monsieur le maire, nous ne sommes pas favorables au principe même de la Vallée de la Culture. Nous pensons que, dans l'état actuel de notre pays, de son déficit commercial extérieur et de ses problèmes difficiles en matière de recherche, le fait de tout sacrifier à la culture nous paraît une erreur à la fois géopolitique et stratégique.

Le fait que l'association soit transformée en agence et qu'elle soit largement dotée puisque, comme l'a fait observer M. Fusina, il y a beaucoup de SICAV dans la trésorerie, fait que nous voterons contre ce projet de délibération.

Mme Vouette :

Monsieur le maire, 2 points, le premier sur l'existence de cette agence pour la vallée de la culture, le second sur la programmation telle qu'elle a été annoncée dans le dernier numéro du journal de la ville.

Premier point, nous l'avons déjà dit ici, vous savez que nous sommes en total désaccord sur cette nouvelle agence, qui n'est autre que la continuation de l'association de préfiguration du Centre européen de création contemporaine, créée lors du mandat précédent

Il faut dire aux Boulonnais qui décide de ce qui sera implanté sur l'île Seguin : seulement deux représentants de la ville dans cette agence, c'est vraiment ridicule ! C'est une mise sous tutelle de la ville qui voit son projet emblématique élaboré par d'autres, dans l'opacité la plus totale, puisque l'opposition municipale n'y est pas représentée, pas plus qu'à la SAEM.

Nous avons appris récemment que cette association avait "pondu" un rapport remis en juillet 2007, dont nous

n'avions même pas connaissance. Monsieur le maire, vous deviez me remettre ce rapport ce soir. Cette structure est, par nature, antidémocratique.

Mais il faut ajouter le bilan de ses premières années de fonctionnement, que les Boulonnais sachent à quoi sont utilisés leurs impôts, locaux, départementaux ou nationaux ! Nous avons récupéré les comptes clôturés en février dernier, c'est édifiant !

Tout d'abord, un budget de 1 M€. C'est beaucoup pour une association uniquement chargée de réfléchir. Surtout qu'un précédent conseil d'experts avait déjà réfléchi sur la question et avait déjà rendu un rapport en 2006.

Sur ce M€, donc, une trésorerie de 500 000 € placés en Sicav. 500 000 € en trésorerie pour une association de ce type. C'est pas mal, non ?

Ensuite, nous relevons 450 913 € de frais de fonctionnement pour un an. A cela, il faut ajouter la mise à disposition gratuite de locaux par la ville, environ 53 000 €, la mise à disposition gratuite de mobilier et matériel de bureau, pour une valeur de 70 712 €, et, enfin, la mise à disposition par l'Etat pour l'année 2007 d'un fonctionnaire chargé d'assister le président de l'association, estimée à 63 000 €. Cette personne devant s'ajouter aux 2,5 personnes recrutées. Sans compter la rallonge de 100 000 ? que vous avez votée en juin dernier, contre notre avis.

Au total, une structure opaque qui dépense 727 000 € en fonctionnement et s'offre 500 000 de trésorerie, mais des résultats que, pour notre part, nous n'avons jamais vus. Où sont les maquettes produites ? Est-ce que nous pourrions les voir au moins une fois ?

Nous réaffirmons donc notre nette opposition à ce processus très coûteux et inopérant pour la conception de l'aménagement de notre ville.

Second point, la programmation de l'île Seguin que vous avez annoncée dans le dernier BBI, sans attendre les futurs travaux de votre fameuse agence. Vous parlez d'un pôle activités de loisirs qui mettra à l'honneur les nouvelles formes d'expression et de création artistiques, au croisement de l'art, de la recherche, des technologies, des sciences, du numériques et des technologies de l'information et de la communication.

Et bien, il se trouve que vous avez sous la main le projet en question : il s'agit de la Cité des savoirs du 21^{ème} siècle, projet conçu par la société civile, par des Boulonnais entre autres. Et je suis persuadée qu'ils ne vous demanderont pas 1 million d'euros pour vous faire part du travail déjà accompli sur le sujet,

Voilà, M le maire, ce que nous souhaitons vous dire. Nous voterons non à cette agence telle qu'elle est conçue

aujourd'hui et oui à un projet boulonnais pour le pôle activités de loisirs.

M. Baguet :

Vous dites que vous attendez le document depuis juillet 2007, vous m'écrivez le 25 septembre, et je vous le donne dans la journée. Au moins, avec moi, vous êtes servie, c'est déjà bien.

Mme Vouette :

M. Baguet, je n'attends pas ce rapport depuis juillet 2007.

M. Baguet :

C'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

Mme Vouette :

Je n'ai eu connaissance de l'existence de ce document qu'au mois de juillet dernier quand, par hasard, je vous ai demandé une copie des comptes. Je fais juste remarquer que ce document existe depuis plus d'un an et que nous ne connaissions même pas son existence !

M. Baguet :

Nous vous avons donné également les comptes, nous sommes dans la transparence la plus totale. D'ailleurs, je vais vous remettre tout à l'heure un autre document que vous m'avez demandé : les dépenses sur l'Île Seguin et les terrains Renault depuis 1995.

M. Fourcade, je suis un peu surpris de votre changement de position sur cette Agence vallée de la culture, parce que je vois dans ce tableau récapitulatif, très bien fait, que les subventions de la ville n'ont pas manqué à l'association pour la préfiguration et la promotion de l'Île des 2 Cultures : 514 000 € sur les dernières années, et également à l'association pour le Centre de création contemporaine, créée en 2007 à l'initiative de M. de Villepin. Vous aviez encore contribué à hauteur de 100 000 €.

Vous avez largement subventionné les deux premières et vous vous arrêtez pour la troisième alors que c'est la continuité. J'ai du mal à m'expliquer ce changement de position. C'est peut-être un changement de position qui n'a pas de rapport directement avec le contenu du sujet, mais ce n'est pas grave.

Cette opposition systématique de la culture à l'économie me paraît surprenante. La culture, cela ne veut pas dire que des dépenses, cela veut aussi dire des recettes. D'ailleurs, je loue M. Donnedieu de Vabres, qui a été le premier ministre de la Culture à considérer que la culture

peut rapporter. Il y a une économie de la culture, des finances de la culture. Nous ne sommes pas ici dans un petit projet local, mais dans un grand projet de la Vallée de la Culture. On attendait un million de visiteurs pour la Fondation Pinault. Nous attendons toujours un million de visiteurs sur cette Vallée de la culture.

Le jour où nous pourrons offrir à une partie des 24 millions de touristes qui fréquentent l'Île-de-France chaque année, - 1 million sur les 24, c'est une petite partie -, l'Île Seguin, le parc de Saint-Cloud, l'île de Monsieur, le musée de la Céramique, la manufacture, le jardin Albert-Kahn qui va être refait, et un peu plus loin le château Buchillot et peut-être, j'espère rapidement, le château Rothschild, cette vallée deviendra extraordinaire ! Au lieu de faire demi-tour au pont de Garigliano, les bateaux viendront jusqu'au château Rothschild et au musée Belmondo. Pour les commerçants de Boulogne-Billancourt, pour l'attractivité de Boulogne-Billancourt, ce million de personnes qui navigueront entre nos différentes communes, qui s'arrêteront, qui consommeront, qui iront à des spectacles, représentent une dimension économique extrêmement intéressante.

La recherche que vous nous proposiez, M. Fourcade, ne payait pas de taxe professionnelle, ce n'étaient que des bureaux, et M. Solère l'a rappelé, cela nous coûtait 9 M€. A la culture financée par le contribuable local à 9 M€ jusqu'en 2011, je préfère le projet que nous sommes en train de porter.

Mme Vouette, je vous rassure, le projet est porté totalement par la ville de Boulogne-Billancourt et par son outil d'aménagement, la SAEM créée par Jean-Pierre Fourcade, qui fonctionne très bien et qui suit très bien les dossiers.

Nous avons su trouver de nouveaux partenaires : l'État pour financer une partie - M. le Préfet a rappelé ce matin, dans sa conférence de presse, que l'État était pleinement derrière le projet de l'Île Seguin, notamment le pôle des arts visuels, et le conseil général qui a répété récemment qu'il était pleinement derrière le pôle des arts vivants et qu'il allait effectivement le financer.

Trouver de l'argent ailleurs, apporter de l'animation avec des possibilités de développement économique, tout cela me paraît quand même de bon aloi. Il faut se donner rendez-vous dans quelques années.

A ce moment-là, on reparlera de cette Vallée de la culture.

M. Fourcade :

Je ne veux pas engager de débat avec vous sur ce point, puisque nos opinions divergent. Je voulais simplement dire à votre maire adjoint aux finances que je vous ai écrit il y a quelques semaines pour vous annoncer que j'avais

obtenu une subvention de 100 000 € sur la réserve parlementaire du Sénat pour le musée Belmondo. Comme personne n'en a parlé, je le rappelle.

M. Baguet :

C'est exact, effectivement. En tant que parlementaires, nous avons des réserves parlementaires. J'en ai fait bénéficier un grand nombre d'associations sur Boulogne-Billancourt et c'est très bien.

Vous parliez tout à l'heure, Mme Vouette, de la Cité des savoirs. Elle a bénéficié d'une partie de ma réserve parlementaire pour aider ce projet à démarrer. Voyez que l'on n'est pas du tout sectaire.

Ont voté pour : 40 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 15 (M. FOURCADE, Melle CARDETAS, M. COHEN, Mme PINEAU, M. VINCENT, Mme BAUCHE, M. ASKINAZI, Mme KLEIN, M. TELLINI, Mmes LAUREAU, VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

Se sont abstenus : 0

La délibération n° 11 est adoptée

12 - QUARTIER DU PONT DE SEVRES - CONVENTION DE PARTICIPATION PARIS HABITAT (ANCIENNEMENT OPAC DE PARIS) - VILLE DE BOULOGNE - BILLANCOURT - SAEM VAL DE SEINE AMENAGEMENT - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Dubost

L'ensemble des actions définies dans le dossier ANRU ainsi que le financement et le mode opératoire de chacune d'elles sont repris dans la convention signée le 11 juillet dernier.

En plus des opérations classiques que sont la réhabilitation ou le réaménagement des immeubles et des espaces communs relevant de son patrimoine, le conseil d'administration de Paris Habitat a décidé par délibération du 28 mars 2007 de participer au financement de l'aménagement de certains espaces.

Cette participation sera principalement affectée à la construction d'un passage appelé "la rue" et à la création d'un nouvel espace public vert appelé "le mail".

Dans ce cadre et en partenariat avec Paris Habitat, la SAEM Val de Seine aménagement et la ville ont travaillé à l'élaboration d'une convention annexée à la présente délibération.

Cette convention précise les opérations physiques auxquelles Paris Habitat va apporter son concours et son

financement. Cette participation financière s'élève à 3,6 M€ et non pas 3 670 M€, pour reprendre une même erreur de frappe que tout à l'heure.

Conformément au bilan financier annexé à la convention ANRU, il vous est demandé d'approuver le projet de convention annexé et d'autoriser le Maire à la signer.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité

13 - FISCALITE INDIRECTE LOCALE - INSTITUTION DE LA TAXE COMMUNALE « SUR LES DECHETS RECEPTIONNES DANS UNE INSTALLATION DE STOCKAGE OU UN INCINERATEUR » - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost

Il vous est d'abord rappelé qu'un centre de tri dénommé Isséane va prochainement être inauguré à Issy-les-Moulineaux. Vous n'êtes pas sans savoir que ce territoire est installé limitrophement aux villes de Paris et de Boulogne-Billancourt.

Depuis la loi de finances 2006, une taxe communale peut être prélevée auprès des exploitants sur la base du tonnage des déchets réceptionnés dans leur installation.

Le conseil municipal territorialement compétent fixe librement le tarif de la taxe dans la limite de 1,50 ? la tonne.

L'article L 2233.92 du Code général des collectivités précise que lorsque l'installation est située à moins de 500 mètres du territoire d'une ou plusieurs communes limitrophes, la taxe est instituée par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes concernées.

Aujourd'hui, trois communes sont concernées : Issy, Paris et votre commune.

Je vous propose d'instituer la taxe sur la base d'une répartition 70 % Issy-les-Moulineaux, 15% Paris et 15% Boulogne-Billancourt au tarif maximum de 1,50 € la tonne.

Cette taxe nous permettrait de réaliser un gain fiscal de 100 000 € par an, sous réserve que cette délibération soit votée par les conseils municipaux d'Issy-les-Moulineaux et de Paris avant le 15 octobre 2008.

Il vous est d'une part demandé d'autoriser la mise en place à compter du 1er janvier 2009 de cette taxe au tarif de 1,50 € par tonne et sur la base de la répartition 70 % Issy-les-Moulineaux, 15 % Boulogne-Billancourt, 15 % Paris. J'ajoute que Paris n'a pas encore inscrit cette délibération à son conseil municipal.

M. Baguet :

Cela va se faire.

Commission des Finances :

Le groupe Unis pour Boulogne Billancourt s'est interrogé sur la contrepartie de cette taxe. La charge supplémentaire qui va peser sur les entreprises ne va-t-elle pas les dissuader de venir porter leurs déchets ?

En l'état actuel, pour l'instant, la ville n'a pas eu état d'études économiques, mais dans tous les cas, c'est Isséane, opérateur de l'usine d'incinération, qui aura à négocier avec les entreprises et qui supportera les coûts liés à cette taxe, les ménages boulonnais ne verront pas de répercussion sur leur taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Dans tous les cas, cette taxe se trouve justifiée par les nuisances des communes avoisinantes, notamment les passages de camions qui détruisent les chaussées.

Le groupe @lternance a souligné que cette taxe pourrait se révéler être une source d'incitation pour les entreprises à utiliser moins d'emballages.

La commission des finances s'est prononcée favorablement, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité

14 - FISCALITE INDIRECTE LOCALE - INSTITUTION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost

Il vous est rappelé que la loi de modernisation de l'économie adoptée le 4 août 2008 modifie profondément le régime de la taxe sur la publicité.

Jusqu'à présent, deux taxes coexistaient, l'une sur les emplacements publicitaires, l'autre sur les affiches publicitaires. Le nouveau régime les fusionne.

Cette nouvelle taxe intitulée "taxe locale sur la publicité extérieure" doit, pour être applicable sur un territoire donné, être votée avant le 1er novembre de cette année. Il s'agit ici de substituer à deux taxes rapportant annuellement 70 000 € environ une taxe qui rapporterait une

somme équivalente.

Il est à noter que le décret d'application n'étant pas pris, le Conseil municipal sera susceptible de se prononcer de nouveau sur les modalités de mise en œuvre de cet impôt si les précisions à venir le justifient.

Très précisément, il vous est demandé de vous prononcer sur un tarif de base au mètre carré à compter de l'exercice 2009. Il vous est également demandé de prononcer une application de cette taxe en fonction de la superficie des enseignes.

Il vous est également demandé de vous prononcer sur certaines exonérations.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote, le groupe @lternance ayant demandé plus de précisions quant aux exonérations facultatives.

Commission des finances :

Le groupe @lternance a fait remarquer que les critères d'application de la taxe pourraient être plus drastiques, il n'y a pas de raison apparente d'exonérer les panneaux d'une superficie comprise entre 7 et 12 m². La pollution visuelle étant de plus en plus insupportable, le vote de cette taxe apparaît comme une bonne occasion pour réfléchir à une politique globale de l'affichage publicitaire dans la ville.

Le député-maire a expliqué la nécessité de voter cette délibération rapidement pour pouvoir la faire appliquer dès le budget 2009. Il sera toujours possible d'en modifier les conditions d'application une fois le décret publié, la loi n'ayant été votée qu'au mois d'août.

La rédaction de la délibération assure à la ville un volume de recettes au moins équivalent.

Avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

C'est un dossier compliqué. On parle à la fois de redevance d'occupation du domaine public et de taxe. Nous nous trouvons dans une situation juridique un peu floue dans l'attente de la publication du décret sur la répartition des redevances et des taxes. Nous vous proposons donc une délibération « a minima », avec la reconduction en fait de ce qui existait par le passé. Les recettes étaient de 70 000 € avant et les recettes estimées après sont de 70 000 €, avec des montants assez faibles.

La bâche au rond-point des Anciens Combattants a été évoquée, et une estimation m'a été transmise. Pour 240 m² au total, nous percevons une taxe de 4 € par mois et par mètre carré. Pour les 4 mois d'exposition, la ville va donc percevoir une redevance de 3 040 €, ce qui me paraît très faible.

Dans ce cadeau, il y a toutes les enseignes des commerçants, M. Ricard !. Je parle à l'ancien commerçant que vous êtes.

M. Ricard :

Ils paient.

M. Baguet :

Oui, mais il faut être prudent. Il faut profiter d'une subtilité pour s'en sortir au mieux de l'intérêt général.

M. Fusina :

Monsieur le maire, il y a eu des échanges en commission sur le périmètre appliqué à l'exonération de cette taxe, et notamment aux enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 12 m². Nous avons indiqué que ce seuil était à notre sens trop élevé et que nous souhaitions le ramener à 7 m². Il semblerait que les positions aient évolué entre lundi et jeudi, c'est la raison pour laquelle nous pouvons nous mettre d'accord sur un article 5 qui serait libellé comme suit : "Les enseignes autres que celles scellées au sol, dont la superficie est inférieure à 12 m² sont exonérées."

Il ne s'agit pour nous que d'une demi-mesure. On attend la publication du nouveau décret pour faire de nouvelles propositions, parce que nous estimons que cette superficie de 12 m² est beaucoup trop élevée et qu'il faudrait la ramener à 7 m², comme le précisent les textes.

M. Cohen :

Il existe un règlement de l'affichage publicitaire dans la ville et j'avais été en charge de le préparer. Ce règlement nécessite d'ailleurs des dépoussiérages réguliers. Comme il a été fait il y a 6 ou 7 ans, il y a lieu de le nettoyer pour corriger des hauteurs, des largeurs et des nombres d'implantations, mais il sert essentiellement à faire des recensements.

L'affichage est une chose relativement mobile, qui permet aux afficheurs de dévoyer les accords qu'ils ont passés au démarrage pour les transformer avec des affichages de types différents. Je crois que ce principe de fiscalité est excellent. Maintenant, il va falloir que vous nommiez probablement un autre responsable pour réviser ce document de publicité pour justement y nicher tout ce que vous voulez y nicher.

M. Baguet :

Nous devons en effet prendre cette décision avant le 1er novembre pour qu'elle soit applicable au 1er décembre, mais notre conseil municipal a lieu le 20 novembre. Je souscris assez au durcissement que préconise M. Fusina. Nous pouvons déjà nous prononcer ce soir sur votre amendement.

Comme le dit M. Cohen, nous y verrons plus clair avec la publication du décret, et je propose donc que l'on revienne à ce moment-là devant le conseil municipal en ayant toiletté le règlement d'affichage sur la ville. Il n'y a pas de raison que les panneaux de 12 m², je suis d'accord avec vous, M. Fusina, soient exemptés de cette redevance, d'autant que 12 m², c'est une dimension bien connue et bien utilisée.

M. Fusina :

Il est important d'avoir un règlement de publicité mis à jour, mais il est encore plus important qu'il soit appliqué. J'avais fait une enquête il y a quelques années, et je m'étais rendu compte que le règlement de la publicité qu'avait proposé M. Cohen sur la base d'un rapport d'un groupe de travail pluraliste, qui ne me convenait qu'en partie, n'était pas appliqué sur l'ensemble de la ville et qu'il y avait un certain nombre d'écarts entre le prescrit et le réalisé. Il est aussi important de vérifier que ce règlement de publicité est bien appliqué sur la ville.

M. Baguet :

Vous avez raison, il y a un effort à faire. Le service de la voirie va recenser dans la globalité toutes les enseignes et tous les affichages publicitaires, d'autant qu'il y a beaucoup d'affichages publicitaires mobiles qui polluent les trottoirs.

Je vous propose de voter le principe ce soir pour que l'on puisse bénéficier de cette perception, sinon nous perdons 70 000 € sur le budget 2009, et d'approuver l'amendement de M. Fusina.

Vous proposez que l'on modifie la rédaction de l'article 5 par la phrase : "Les enseignes autres que celles scellées au sol, dont la superficie est inférieure à 12 m² sont exonérées."

L'amendement proposé par le Groupe @lternance est adopté.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15 - TARIFS APPLICABLES AUX ENCARTS PUBLICITAIRES A PARAITRE DANS LE GUIDE PRATIQUE DE LA VILLE - APPROBATION.

Rapporteur : Mme Dubost

C'est une petite délibération sur le guide des services proposés par la ville de Boulogne-Billancourt, le guide pratique, où il est demandé d'actualiser les tarifs d'encarts publicitaires de 2 %. Cette actualisation est relativement faible, mais les encarts précédents avaient peu rapporté.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Le marché est valable jusqu'en 2009. Nous reconduisons. Le rapport entre la publicité collectée et le coût du guide est quasiment identique, 75 000 euros d'un côté pour 76 000 euros de dépenses.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité

16 - FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LES CUISINES ET RESTAURANTS SCOLAIRES - LOTS N°5, 7A ET 7B - AVENANTS NOS 1 AU MARCHÉ PASSE APRES APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Baroli

Lors de la séance du 12 juin dernier, à l'occasion de la délibération modificative numéro 1 pour l'exercice 2008 de la DM1, vous avez approuvé une augmentation de 100 000 euros pour faire face à la hausse du coût des denrées alimentaires. La délibération qui vous est aujourd'hui soumise est un corollaire de sa hausse budgétaire.

En effet, les montants maximum de ce lot ont été définis il y a plus de 4 ans sur la base d'éléments qui ne pouvaient pas tenir compte de la flambée des prix constatée depuis quelques temps. En conséquence, cette augmentation des montants maximum du marché n'a aucune incidence budgétaire et correspond à une modification technique permettant à la ville de commander les denrées alimentaires nécessaire à la confection des repas des cantines jusqu'à la fin 2008.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Le groupe @lternance a demandé où en était la réflexion sur les repas bio dans les écoles.

Commission des finances :

Le groupe @lternance a aussi souhaité connaître l'état d'avancement de la réflexion sur l'introduction de la nourriture bio dans les cantines scolaires. Vous avez fait part des conclusions remises par un groupe de travail. La commission s'est prononcée favorablement. Les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette :

Vous m'avez donc dit que vous veniez d'avoir un rapport sur la nourriture bio dans les établissements scolaires, et que vous alliez me le communiquer. J'avoue ne pas avoir fait la demande écrite pour celui-ci, mais je voudrais bien l'avoir quand même !

M. Baguet :

C'était un très bon rapport, rédigé par le service de l'éducation sur les différentes propositions d'introduction du bio dans les écoles, soit un repas global sur 36 semaines, soit par catégorie de denrée, soit par période. Je propose, comme je vous l'ai dit, que nous fassions un groupe de travail sur l'introduction de la nourriture bio dans les cantines scolaires.

Je vais vous transmettre ce rapport, comme je me suis engagé à le faire. De mémoire, le coût d'un repas bio pour 36 semaines par an, était de 270 000 €, ce qui représente une augmentation du coût des cantines de l'ordre de 13 %. Il faudra voir qui va supporter ces 13 % d'augmentation.

Il nous faut réfléchir sur les incidences financières et les problèmes d'organisation parce que je vous rappelle que la ville sert 1 million de repas par an dans nos écoles.

M. Baroli :

6 500 par jour.

M. Cohen :

Je m'étais promis de ne pas intervenir sur ce type de sujet, mais là, il faut que je porte à la connaissance de Mme Vouette un certain nombre d'éléments.

Le seul élément dont on dispose en termes de bio est le rapport de l'AFSSA de 2004, une communauté scientifique plutôt honorablement connue, qui a démontré qu'il n'existait aucun, je dis bien aucun avantage nutritionnel entre le bio et le pas bio, ni dans un sens ni dans l'autre, à l'exception d'un seul légume, le raisin, qui contenait des microgrammes de polyphénol en plus.

Sur le plan du goût, les tests qui ont été faits - ce sont des tests reconnus - ont montré simplement que les

enfants préféreraient manger des produits non bio.

Donc, si vous voulez sacrifier à l'air ambiant, faire de l'écologie à 4 balles, c'est possible, mais si vous voulez payer cher pour rien des choses que vous n'aurez pas, alors continuez dans cette voie et vous démontrerez comme cela l'intérêt de pousser le bio, simplement parce que c'est dans l'air du temps, la mode en ce qui concerne l'alimentation. Ce n'est pas simplement un effet, ce sont des calculs, des mathématiques, et avant de servir du bio aux enfants, apprenez aux gens qui préparent à manger à faire des pâtes correctement : cela suffit largement.

(Applaudissements...)

M. Baguet :

On ne va pas entamer le débat. Je charge M. Baroli de réunir autour d'une table M. Cohen et Mme Vouette et de reprendre ce débat autour d'une table de restaurant !

C'était dit avec passion, mais cela n'était pas agressif.

Mme Vouette :

Monsieur le maire, je voulais répondre un petit mot à M. Cohen. Dans l'histoire de la nourriture bio, je ne sais pas ce que l'étude de l'AFSSA a effectivement démontré, mais je voudrais quand même dire qu'il est de l'intérêt de favoriser une agriculture avec laquelle on ne déverse pas des tombereaux de produits chimiques dans les champs.

Utiliser la nourriture bio, cela sert aussi à faire baisser les prix et à aider les agriculteurs qui ont une agriculture raisonnée.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité

17 - REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DES CONSEILS D'ADMINISTRATION ET DES COMMISSIONS PERMANENTES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT - NOUVELLES DESIGNATIONS.

Rapporteur : M. Baroli

Vous avez été invités, lors de notre séance du 17 avril dernier, à désigner des représentants de la ville dans les conseils d'administration et commissions permanentes des collèges et lycées.

Le dispositif antérieur a été reconduit, toutefois le code de l'Éducation précise que dans les collèges accueillant moins de 600 élèves et ne comportant pas de section spécialisée, le Conseil d'administration accueille deux représentants de la commune siège de l'établissement, et non pas trois. C'est le cas des collèges Vieux Pont et Bartholdi.

Je vous demande donc de bien vouloir procéder dans les formes légales à la désignation de deux représentants du conseil municipal aux Conseils d'administration de ces deux établissements, ainsi qu'un membre titulaire pour siéger à la commission permanente.

M. Baguet :

Merci à tous ceux qui libèrent leur place.

M. Baroli :

On rappelle peut-être, Monsieur le maire, les membres désignés ?

- Membres titulaires au conseil d'administration du collège Vieux Pont : Mme Vétillart, Mme Vouette.

- Membres suppléants au conseil d'administration : M. Graffin, Mme Lorber.

- Membres à la commission permanente : Mme Vétillart

- Membres titulaires au conseil d'administration du collège Bartholdi : Mme Belliard, Mme Even.

- Membres suppléants au conseil d'administration : M. Barbot, Mme Bauche.

- Membre titulaire à la commission permanente : Mme Belliard

Mme Vouette :

On voudrait en profiter pour faire un changement : M. Tisseyre me remplacerait au collège du Vieux Pont.

M. Baguet :

Je n'y vois pas d'objection. Quelqu'un voit-il une objection ? Vous noterez que tous les postes libérés l'ont été par des membres de la majorité de Boulogne-Billancourt.

Merci M. Tellini de le souligner, nous y sommes sensibles.

Nous mettons M. Tisseyre à la place de Mme Vouette au Vieux Pont.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité

18 - TOURS DE BUREAUX DU PONT DE SEVRES - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE) DES TOURS DU PONT DE SEVRES - ENQUETE PUBLIQUE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Mme Bruneau

En parallèle à l'opération de rénovation du quartier du Pont de Sèvres lancée par la ville avec le Conseil général, une réhabilitation a été engagée par la société General Electric pour transformer et moderniser un ensemble de

tours de bureaux. Dans ce contexte, et pour régulariser aujourd'hui la procédure sur laquelle vous avez déjà eu l'occasion de voter, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une enquête publique qui s'ouvrirait le 22 septembre, se tiendra jusqu'au 22 octobre inclus, diligentée par M. Lauret, commissaire enquêteur. Ceci inclurait cinq permanences.

Il vous est demandé de vous prononcer favorablement pour le lancement de cette enquête publique et l'ensemble des procédures liées au lancement de cette opération.

Commission de l'urbanisme et des travaux : Délibération adoptée, les trois représentants d'Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité

19 - ENQUETE PUBLIQUE EN APPLICATION DE LA LOI SUR L'EAU - PASSERELLE ENTRE L'ILE SEGUIN ET SEVRES - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Rapporteur : Mme Bruneau

Vous connaissez ce dossier de la réalisation dans le cadre de la ZAC Seguin Rives de Seine, le projet d'aménagement qui a imaginé une passerelle traversant la Seine et reliant l'île Seguin aux berges de Sèvres. Dans le contexte de cette passerelle et du projet engagé, il est indispensable et obligatoire de diligenter une enquête publique sur laquelle on vous demande de vous prononcer, sachant que tout ce qui est lié à l'eau et que la loi sur l'eau impose des normes et des mesures de dangerosité, de sécurité, d'éléments liés à la navigation sur lesquels il faut qu'une enquête se réalise.

Elle s'ouvrira, si vous en êtes d'accord, du 22 septembre au 24 octobre inclus et comprendra deux permanences tenues par le commissaire Jean Guellec.

Je vous demande de vous prononcer favorablement sur cette enquête publique.

Commission de l'urbanisme et des travaux :

Le groupe @lternance a souhaité disposer d'une réflexion globale sur les accès à l'île. La majorité a répondu qu'il ne s'agissait que d'une enquête publique et que celle-ci était de nature à apporter des éléments utiles à la prise de décision sur ce domaine.

La délibération a été adoptée, les représentants d'@lternance se sont abstenus et les représentants d'Unis pour Boulogne Billancourt n'ont pas pris part au vote.

Mme Vouette :

J'ai un peu de mal, M. le Maire, à voir la cohérence

entre cette délibération et ce qui a été dit au Conseil d'agglomération de juillet dernier. Nous avons alors discuté du coût de cette passerelle, bien trop élevé en l'état de nos finances, et aussi de son opportunité, car elle ne présente aucun caractère d'urgence.

Nous avons aussi parlé de modifications substantielles du projet, car le départ de la Fondation Pinault de l'île Seguin permettait, s'il devait y avoir passerelle un jour, de la faire aboutir à proximité immédiate d'une gare du tram ou même sur le Pont de Sèvres. Vous avez même parlé de relancer la conception du projet ou de rechercher d'autres moyens de traverser la Seine. C'est dans le PV.

Donc, si je comprends bien, on fait une enquête publique pour un projet dont on pense qu'il n'est en fait pas abouti et qu'il n'est donc pas très intéressant de le laisser en l'état.

Merci de nous dire ce que vous comptez faire avec cette passerelle, que nous n'avons de toute façon pas les moyens de payer, je vous le rappelle.

M. Baguet :

Cette passerelle était inscrite dans le projet d'aménagement de l'île Seguin depuis longtemps. Les administrations centrales ont lancé le processus de l'enquête publique. Cet été, le préfet m'a fait savoir qu'il était prêt à démarrer, qu'il avait déjà nommé un commissaire enquêteur. Si l'on renonçait au processus, cela signifie que, le jour où nous aurions besoin d'une enquête publique, il faudrait redémarrer. La demande d'enquête publique doit remonter à 3 ou 4 ans. C'est très long pour lancer une enquête publique dans ce cadre.

En concertation avec mon collègue M. Kosciusko-Morizet, nous avons donc préféré laisser l'administration poursuivre dans cette direction, réaliser l'enquête publique, afin que, le jour où nous aurons effectivement besoin d'une passerelle, nous n'ayons pas à recommencer la procédure à zéro.

En ce qui concerne la réalisation elle-même de la passerelle, nous l'avons évoqué en Communauté d'agglomération, les plis ont été ouverts et, de mémoire, nous nous attendions à des travaux autour de 10 M€, je crois. L'offre la moins disante était à 16 ou 17 M€.

Dans ces conditions, avec mon collègue M. Kosciusko-Morizet, nous avons effectivement suspendu ce projet de passerelle qui, je vous le rappelle, est financé à 80 % par la Communauté d'agglomération et les 20 % restants par la ville de Boulogne-Billancourt. Comme la ville de Boulogne-Billancourt finance 80 % de la Communauté d'agglomération, cela faisait une passerelle qui nous était imputée pour 84 %. Sur 17 M€, cela fait beaucoup d'argent.

Nous sommes en train d'évoluer sur l'Île Seguin, la passerelle n'est plus d'actualité immédiate, mais cela ne coûte rien de faire l'enquête publique, de poursuivre.

Si un jour il doit y avoir un édifice qui doit relier l'Île Seguin à Sèvres, il faudra un support de la passerelle côté Île Seguin et un support de la passerelle côté rive gauche. Rien que pour installer des supports en bord de rive, il faut une enquête, c'est le cadre de la loi sur l'eau.

Donc faisons l'enquête, mais ce n'est en aucun cas un engagement à réaliser la passerelle. Il n'y a pas de contradiction entre nos échanges à la Communauté d'agglomération du mois de juillet et cette délibération.

M. Fourcade :

La loi sur l'eau nécessite une enquête. Le projet adopté ne peut pas être réalisé, parce que l'architecte avait oublié dans le coût de l'opération les lignes de tramway de l'autre côté à Sèvres. Il y aura forcément une passerelle le jour où on aura fait quelque chose au bout de l'Île Seguin. Je crois que c'est une bonne mesure de faire l'enquête maintenant, comme cela on ne prendra de retard quand on aura décidé l'implantation d'un bâtiment X ou Y à l'extrémité de l'île. Pour moi, il n'y a pas incohérence, il vaut mieux le faire maintenant.

M. Baguet :

Ce serait bien si nous pouvions avoir un élément aussi beau que le pont Barani-Setec actuel, qui est superbe, entre le bout de la rue du Vieux Pont de Sèvres et l'île, si nous pouvions avoir la même chose de l'autre côté.

M. Fourcade :

Le coût du pont était de l'ordre de 12 M€.

M. Baguet :

Le pont est moins cher que la passerelle, alors qu'il est beaucoup plus majestueux.

M. Fourcade :

C'est pour cela qu'il faut bien réfléchir. Le coût du pont correspondait exactement aux prévisions.

M. Fusina :

Je serai très bref, suite à la question orale que je vous ai posée en début de conseil, cette passerelle était le projet emblématique de la Communauté d'agglomération. Il y avait un seul projet qui était porté par la Communauté d'agglomération, c'était celui-ci.

Maintenant, en écoutant M. Fourcade et en vous écou-

tant, Monsieur le maire, on sent très bien que ce projet finalement est mis entre parenthèses, voire suspendu, le seul projet de la Communauté d'agglomération aujourd'hui n'existe quasiment plus.

M. Baguet :

Merci, M. Fusina.

Ont voté pour : 50 dont 3 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 19 est adoptée.

20 - TENNIS CLUB DE BOULOGNE-BILLANCOURT - AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Louap

En septembre 2001, les installations dédiées à la pratique du tennis, des sites Le Gallo et Longchamp, ont été mises à disposition du Tennis Club de Boulogne-Billancourt (T.C.B.B.).

Après moins d'une année d'existence cette association, créée sur les bases de la section tennis de l'A.C.B.B. et de la S.A. des tennis de Longchamp, a pu, grâce aux 27 courts de tennis dont elle dispose, devenir le deuxième club de France avec environ 2800 adhérents.

A [issue d'une première année de fonctionnement et conformément à ses engagements, cette association, qui, je le rappelle, ne bénéficiait d'aucune subvention directe de la part de la ville, a pu dégager un excédent en fin d'exercice comptable, justifiant ainsi la confiance qui lui avait été accordée.

Sur la base de ce constat, la ville décidait de renouveler cette confiance par la conclusion de deux conventions successives dont la dernière arrive à expiration le 30 septembre prochain.

Compte tenu de la qualité des activités proposées, de l'excellence des résultats et de la bonne gestion du club, rien ne s'oppose à ce que les relations instaurées avec le T.C.B.B. se poursuivent.

Cependant, pour permettre à la convention de fixer des objectifs s'inscrivant dans le cadre d'une politique sportive municipale en cours de formalisation et de répondre à de nouvelles conditions d'utilisation des équipements, il y a lieu de reporter de quelques mois l'approbation d'une nouvelle convention.

En attendant, il vous est proposé d'autoriser le maire à

signer un avenant n°1 à la convention d'objectifs signée le 28 octobre 2005 afin de prolonger sa durée pour une période de 6 mois, éventuellement reconductible une fois.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des Finances :

Avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne-Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Fusina :

Je profite de cette délibération à caractère sportif pour intervenir, non pas directement sur ce projet, mais de manière périphérique sur ce qui s'est passé au stade Le Gallo récemment. Il semblerait que le stade Le Gallo ait été l'objet d'actes de vandalisme, il n'avait pas besoin de cela vu son état d'une part, et je souhaiterais également que vous nous apportiez peut-être quelques précisions sur les conditions de démission de l'entraîneur de l'équipe première.

M. Baguet :

Je dois recevoir le président de la section football la semaine prochaine, aussi je ne peux vous répondre dans l'instant. J'ai lu, comme vous, dans la presse ce que vous relatez.

M. Louap :

Je peux apporter quelques éléments d'information. Les portes des différents bungalows ont été fracturées et quelques centaines d'euros en espèces ont été volées à la section football. Une plainte a naturellement été déposée par la ville de Boulogne-Billancourt, elle est en cours d'instruction.

Au niveau des services, toutes les mesures ont été prises de façon que les portes puissent être réparées et fermées dans de bonnes conditions de sécurité.

Deuxième point de votre question, la démission de l'entraîneur. A la suite d'une bagarre ou d'un incident impliquant un individu inconnu du club, qui est venu le jour des tests de sélection pour l'entrée à la section, l'entraîneur lui a refusé l'entrée sur le terrain, et cela a dégénéré en bagarre, avec des menaces très violentes à l'égard de l'entraîneur. Voilà les informations dont je dispose.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité

21 - PRESTATIONS DE GEOMETRIE ET DE GEOMETRE EXPERT - MARCHÉ FRACTIONNÉ A BONS DE COMMANDE PASSE SUR APPEL D'OFFRES OUVERT - ATTRIBUTION.

Rapporteur : M. Mouglin

Il s'agit d'autoriser le maire à signer un marché fractionné à bons de commande pour des prestations de géométrie et de géomètre expert avec le cabinet Legrand, ce marché correspondant à des besoins de la ville assez récurrents dans son activité, tant en ce qui concerne les bâtiments que les zones non bâties sur lesquels elle est amenée à intervenir. Il n'y a pas de minimum et de maximum.

Il est très difficile, voire impossible, de prévoir à l'avance le montant des besoins, l'estimation et la masse des besoins dont nous pourrions être amenés à avoir besoin précisément.

Le marché s'achève le 16 novembre prochain, c'est la raison pour laquelle cette délibération vous est proposée.

Commission de l'urbanisme et des travaux : Il n'y a pas eu de commentaires, les 3 représentants d'Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote, la délibération a été adoptée.

Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité

22 - CONTROLES BACTERIOLOGIQUES DANS LES CRECHES COLLECTIVES - AVENANT N°1 AU MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA STE EUROFINS - APPROBATION.

Rapporteur : M. Gardillou

La ville a l'obligation, depuis un arrêté interministériel du 29 septembre 1997, de procéder aux contrôles réguliers du fonctionnement de ses restaurants scolaires, structures d'accueil des personnes âgées et crèches, et de la conformité des matières premières et produits finis aux critères microbiologiques réglementaires imposés.

Afin d'effectuer ces contrôles, la ville a passé un marché public qui fait l'objet d'un renouvellement tous les trois ans. Le dernier en date, de janvier 2007, a été conclu pour trois ans avec la société EUROFINS, pour un montant annuel de 24 735,78 € TTC.

Nous vous proposons, en complément des prestations déjà effectuées par cette entreprise, et afin d'assurer le contrôle de la sécurité et de l'hygiène alimentaires dès le plus jeune âge, des contrôles microbiologiques sur les tétines et le lait infantile des biberons dans les 14 crèches collectives de la ville, selon une fréquence quadrimestrielle, le coût supplémentaire, pour une année pleine, s'élevant à 3 180 € TTC.

Il vous est proposé d'approuver la proposition d'avenant n°1 de la société EUROFINIS et d'autoriser le maire à signer ledit avenant.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des Finances :

Avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité

23 - VELOS EN LIBRE SERVICE - IMPLANTATION DE STATIONS VELIB' - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Gardillou

Suite à la décision du Conseil d'État d'autoriser en janvier dernier le prolongement de Vélib' au-delà des limites parisiennes, le Conseil d'agglomération, lors de sa séance de la semaine dernière, a approuvé la convention à passer avec la ville de Paris, comme le fait apparaître le plan figurant dans votre dossier. Elle va permettre aux Boulognais de bénéficier du réseau Vélib'.

Des études menées par l'atelier parisien d'urbanisme, intervenant en liaison avec les services de notre communauté, ont mis en évidence la possibilité d'installer 21 stations, dont 5 doubles, soit 650 bornes au total sur le territoire de Boulogne et à l'intérieur d'une bande de 1 500 mètres des limites parisiennes, comme le fait apparaître le plan figurant dans votre dossier.

Les emplacements proposés tiennent compte des spécificités des quartiers concernés, par exemple transports en commun, zones commerçantes, activités tertiaires, équipements publics, et la localisation des stations sera définitivement arrêtée à l'issue d'une phase de concertation actuellement en cours. Les conseils de quartier concernés viennent d'être consultés sur le projet de localisation des stations et la concertation se poursuit avec les riverains et les commerçants.

L'extension du système de Vélib' à Boulogne-

Billancourt va nous conduire, dans les mois et les années à venir, à consacrer une part importante de nos opérations de voirie à faciliter la circulation des deux roues, qui reste encore trop difficile et localement dangereuse, notamment sur les grands axes.

Ainsi, des projets de voies cyclables, d'extension des secteurs de zones 30 et d'aires de 2 roues sont en cours d'étude.

Concernant les déplacements dans le cadre de notre agglomération, nous poursuivons nos réflexions en vue de réaliser une liaison sécurisée pour les vélos, qui permettrait d'utiliser le Pont de Sèvres, de desservir la station de tramway, l'île de Monsieur et le centre-ville.

Nous allons engager l'étude d'un système susceptible de compléter le réseau Vélib', ce dispositif pouvant être envisagé de manière locale ou s'inscrivant si possible dans le cadre d'un projet départemental.

La mise en service des stations Vélib' devrait intervenir au cours du premier semestre 2009.

M. Baguet :

Mme Vouette, vous avez reçu le plan de la commission extra municipale de 1997 €. Nous pouvons remercier M. Perazzoli, qui a retrouvé le dossier dans ses archives.

M. Tisseyre :

Cette communication est dense et amène plusieurs questions. Tout d'abord, concernant d'un point technique, pouvez-vous nous préciser la différence entre une station dite « standard » et une station « allégée » ? Pouvez-vous nous donner un état d'avancement du choix d'implantation de ces stations ? Quand ce dernier sera-t-il présenté ? - Pourquoi 1 500 mètres à partir de la frontière parisienne ?

En ce qui concerne l'utilisation de Vélib', un accompagnement sera nécessaire pour expliquer le fonctionnement des bornes et les différents modes de paiement. Une des personnes qui était sur le stand Vélib' installé lors de la semaine européenne de la mobilité, m'expliquait que la configuration des badges Navigo pour le paiement sur borne était du ressort de la mairie. Même information côté RATP. Je voudrais m'assurer que cela a été bien pris en compte.

Je suis très inquiet au niveau de la sécurité des utilisateurs, dont la plupart seront peut-être débutants en matière de circulation urbaine en deux roues. Lorsque Paris avait lancé l'opération en juillet, un maillage de pistes cyclables en site propre existait. Comme vous le savez, ce n'est pas le cas à Boulogne-Billancourt. La circulation en deux roues aux heures de pointe procède d'un exercice périlleux et, à certains endroits, dangereux. A ce titre, j'ex-

trais une phrase de votre communication, je cite : "Nous aurons de même à réfléchir aux propositions qui permettront de construire un réseau cyclable continu à partir des amorces."

Qu'entendez-vous exactement par le "nous" ? Quelle sera votre méthode de réflexion ?

Concernant la circulation du Pont de Sèvres, il est urgent d'aménager l'accès piéton à la gare routière où stationnent les cars qui desservent la zone de Vélizy et au-delà, en particulier pour les usagers qui prennent une correspondance à partir de la station RATP.

Il est aussi indispensable de revoir la circulation entre Boulogne-Billancourt et Sèvres par le Pont de Sèvres pour les circulations douces, car tous les cyclistes utilisent le trottoir, compte tenu du réel danger qui existe aux heures de pointe.

Pour terminer, en évoquant le projet Auto Lib, avez-vous une visibilité en termes de planning de déploiement sur notre ville ?

M. Cohen :

J'avais, en son temps, négocié les contrats qui nous lient avec la société Decaux. C'était une affaire bien plus compliquée que les appareils bio : j'avais en face de moi des gens compétents, expérimentés et doués d'un certain sens des affaires.

Je m'interroge aujourd'hui et je vous mets en garde contre le fait qu'en s'engageant avec la société Decaux, le concessionnaire des Vélib, vous allez vous mettre au mois de mars en situation de discuter de nouveaux contrats avec Decaux. Si Decaux les obtient, ses concurrents, à l'évidence, argueront que les Vélib ont été un des critères pesant sur l'appel d'offres concernant l'attribution. D'un autre côté, à supposer que la société Decaux ne soit pas détentrice du marché publicitaire, tout le monde a bien vu que le mode de fonctionnement des Vélib repose essentiellement sur l'entretien.

Ne croyez-vous pas qu'il serait peut-être judicieux d'adopter un précontrat, ou un contrat global, qui permettrait d'éviter ce genre de dissensions et des contentieux.

Sur les autres explications techniques, le nombre des vélos, les roues et les diamètres, comme l'a demandé M. Tisseyre, j'attends de la part de M. Gardillou une réponse aussi brillante que sur les poubelles.

Mme Vouette :

Nous aurions envie de dire : Velib', enfin !

Poussée par une forte demande citoyenne, la majorité municipale a enfin signé pour un système de location de bicyclettes. Après plusieurs années de demandes incessantes

et le succès de la démarche parisienne, l'inévitable arrive donc enfin jusqu'à nous : des vélos vont rentrer dans la ville.

Mais, mais chers collègues, et je m'adresse à l'ensemble de la droite municipale, espérons que nous n'aurons pas de blessés et de tués dans notre ville. Car faire du vélo à Boulogne-Billancourt est un exercice dangereux et cela fait des années que nous demandons la mise en place de pistes cyclables. Vous avez refusé : manque de place, peur de vos électeurs, je pense, plus probablement. Vous êtes même allé jusqu'à détruire le tronçon que vous aviez enfin réalisé avenue Robert-Schuman. Le comble du ridicule !

Alors, M Gardillou, quand j'ai entendu dire en conseil d'agglomération que la municipalité parisienne était égoïste d'avoir fait ses pistes cyclables, puis d'avoir mis en place Vélib, provoquant par là une demande des Bouloonnais, je réponds qu'à Paris, le problème, c'est la droite municipale, qui n'a pas su anticiper et qui est donc aujourd'hui responsable d'une situation délicate du point de vue de la sécurité de nos concitoyens.

Quoiqu'il en soit, il ne faudrait pas que l'afflux prochain de cyclistes sur Boulogne -Billancourt se termine par une augmentation des accidents corporels.

Nous vous demandons donc de mettre en place un plan d'urgence avec réalisation au plus vite de pistes cyclables. Je rappelle qu'un schéma directeur des circulations douces est prêt depuis 1997. Je viens de l'obtenir ce soir. Je connaissais son existence, mais je ne l'avais pas. Cela fait 11 ans, et il s'est rien passé.

En attendant, vous pourriez multiplier les zones à vitesse réduite pour calmer la circulation routière. On pourrait faire une campagne de sensibilisation des conducteurs Bouloonnais et des cyclistes. Et pour le transit routier, on pourrait prévoir une signalisation particulière et voyante aux entrées de ville. Notre inquiétude aujourd'hui, nous qui sommes pro vélo, c'est d'avoir des accidents, comme on a des accidents avec les piétons.

M. Solère :

Mme Vouette, vous dites : "enfin on a le Vélib à Boulogne-Billancourt." Je veux vous rappeler que, si à Boulogne-Billancourt, comme dans les autres communes qui jouxtent Paris, le Vélib n'est pas là depuis bien longtemps, c'est parce que la ville de Paris avait une vision purement municipale de cette affaire. Au moment où se tiennent les grands débats sur le grand Paris, avec notamment les problématiques de transport, cela montre bien que c'est l'exemple qu'il ne faut pas suivre ! Heureusement que le Conseil d'État a eu la sagesse de casser ce jugement et qui permet une extension du système Vélib sur la petite couronne. Mais enfin, Mme Vouette, ne dites pas que la droite parisienne se range aux affaires de monsieur le

maire de Paris. Sur cette affaire, la ville de Paris a manqué de discernement. D'ailleurs, elle apprend, parce que sur Auto Lib, elle associe les communes voisines. J'ai eu l'occasion, avec M. Gardillou, de me rendre à la Préfecture de Paris, au nom du maire, pour regarder les premières études afin de voir comment on pourrait créer ce système de manière mutualisée. C'est la première chose.

La deuxième chose : vous faites état de la dangerosité de la situation à Boulogne-Billancourt et du fait qu'il faut prendre différentes mesures. Il faudra, bien évidemment, et c'est d'ailleurs ce que l'on avait expliqué pendant la campagne électorale, prendre des mesures de sensibilisation, parce que rouler en milieu dense urbain, c'est assez dangereux et qu'il ne faut pas laisser faire n'importe quoi. Il faut également mettre en place à Boulogne-Billancourt un plan de circulation douce, c'est tout à fait l'objectif de la municipalité.

M. Gardillou :

Une station, c'est 25 vélos environ. Une double station allégée, c'est le double en vélos, mais sans borne de commande. On dit "allégée", parce que la structure de fonctionnement est plus légère.

Le Conseil d'État n'autorise pas d'autorité à dire c'est 1 500 mètres ou 2 000 mètres. Il reprend un avenant du contrat initial qui prévoit l'extension des Vélib, et il le valide. On ne peut pas aller plus loin, on ne peut pas négocier, on ne peut même pas, M. Cohen, déroger à ce contrat puisqu'en fait le Conseil d'État valide l'avenant qui a été fait.

Vous avez raison, il faut des circulations douces à Boulogne-Billancourt, mais je ne vais pas revenir sur le débat que Thierry Solère vient de défendre concernant la gestion des Vélib. Preuve en est que M. Delanoë avait prévu cet avenant bien avant de mettre en place les Vélib. Il était prévu d'étendre les vélos en dehors de Boulogne-Billancourt.

Depuis 2001, M. Delanoë a mis Paris en chantier. Il avait bien prévu de créer d'abord des pistes cyclables, ensuite de créer le Vélib et de l'imposer aux communes voisines sans qu'elles-mêmes aient eu la possibilité de créer des pistes cyclables. On voit bien que c'est un peu retors.

L'adhésion est forte pour le Vélib, on va donc les installer, mais nous allons essayer de réduire au maximum la vitesse de circulation sur les axes à Boulogne-Billancourt, c'est ce que nous faisons avec la pose de ralentisseurs, et la création de zones 30, voire des zones 15, afin de garantir la sécurité des Boulonnais.

M. Tellini :

Des zones 30, d'accord, mais des zones 15 ! A quand le moment où on aura des zones où on ira tellement peu vite que l'on va finir par reculer. Cela ne ressemble à rien une zone 15 !

M. Baguet :

La zone 15, c'est une nouvelle opportunité offerte aux communes. Par décret du Gouvernement, il y a des zones 30, qui existent déjà, et des zones 15. Ce sont des voies de circulation sur lesquelles le piéton est considéré comme prioritaire. La vitesse des voitures est limitée à 15, les piétons peuvent légalement marcher au milieu de la chaussée, et les vélos sont autorisés à remonter les zones 15 à contresens de la circulation sur des petites distances, ce qui me paraît dangereux. C'est un décret qui vient d'être pris. Je ne sais pas qui a pris ce décret, mais cela me paraît une application un peu difficile.

J'essayais d'imaginer à Boulogne-Billancourt une rue dans laquelle on pourrait appliquer cette zone 15. C'est une opportunité qui nous est offerte.

Mme Vouette, personne ne souhaite un accident à qui que ce soit et quel que soit l'accident. Votre incantation aux risques de l'accident me paraît un peu indélicate. On n'a pas besoin de cela pour agir.

Le calendrier idéal, c'était le calendrier de Paris: on fait des pistes cyclables et on met ensuite des vélos. Là, nous avons l'opportunité d'avoir des vélos tout de suite. Il y a un risque, j'en suis conscient : 650 vélos qui vont circuler dans les rues de Boulogne-Billancourt, c'est un risque évidemment. Nous allons tout faire pour les éviter, mais pour autant, est-ce que nous allons priver tous les autres boulonnais de vélo ? Nous allons faire ce que nous pouvons, le plus rapidement possible, mais les Boulonnais sont très demandeurs de cette opportunité d'avoir les vélos sur Boulogne-Billancourt et nous allons nous organiser le mieux possible.

Des plans de circulation ont été réfléchis. Il faut mettre rapidement cette réflexion en route, mais nous n'allons pas faire les pistes cyclables du jour au lendemain, c'est sûr et certain. Nous allons essayer, lorsque le Conseil général va transférer des voies à la ville de Boulogne-Billancourt, ce qui n'est pas encore fait, nous ne nous sommes pas encore mis d'accord sur les montants financiers, ce n'est pas simple, si on refait les chaussées, de s'adapter tout de suite aux pistes cyclables.

Il y a des risques d'accidents sur Boulogne-Billancourt. A partir du moment où la circulation des vélos sera développée, le risque d'accidents s'en trouvera également augmenté. Pour autant, je pense que l'on ne peut pas se priver de ces vélos qui sont une véritable opportunité, et que tout le monde attend, même sur le plan économique.

Le directeur du cinéma Pathé est très impatient d'avoir les vélos sur la grand place, parce qu'il n'y a de cinéma, ni à la Porte de Saint-Cloud, ni à la porte d'Auteuil, et que des Parisiens prendront leur vélo pour aller au cinéma au Pathé, ce qui augmentera la fréquentation des commerces voisins, créera des flux et de l'activité dans les rues de Boulogne-Billancourt, ce qui n'est pas plus mal, à mon avis.

En ce qui concerne le marché, M. Cohen, je vous rappelle que le mobilier urbain est une compétence de la Communauté d'agglomération. Dès le début, avec mon collègue M. Kosciusko-Morizet, pris une option. Nous arrivions à échéance très rapide, nous n'avions pas le temps de nous retourner, nous avons donc prorogé le marché du mobilier urbain pour nous donner du temps de réflexion, notamment pour le marier en termes de calendrier avec le PPP sur l'éclairage public. Là-aussi, je redis mon inquiétude de voir Boulogne-Billancourt transformé en chantier avec le mobilier urbain, le très haut débit, le PPP d'éclairage public, le transfert des voies départementales à la commune. On ne peut pas transformer Boulogne-Billancourt en immense chantier. Il faut organiser tout cela. C'est pour cela que nous avons décalé le marché du mobilier urbain et mis une option vélo.

Il est un peu injuste que nous allions avoir les vélos à Boulogne-Billancourt, tandis que notre ville associée, Sèvres, ne les aura pas parce qu'elle n'a pas de frontière commune. Saint-Cloud, par le bois de Boulogne, récupère deux stations.

Nous devons être à 1 500 mètres. En fait, c'est la ville de Paris, pour se protéger d'une décision négative du Conseil d'État, qui a suggéré ces 1 500 m. Aujourd'hui, ils s'en mordent les doigts parce que le Conseil d'État n'a fait que valider cette proposition. Heureusement, ils ont inclus le bois de Boulogne et Suresnes est dans les 1 500 m. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, nous avons presque tout Boulogne-Billancourt, sauf la ZAC Seguin Rives de Seine. Nous vous proposerons tout à l'heure des pistes cyclables dans cette ZAC. Je reconnais que c'est un peu incohérent : nous allons mettre des vélos là où il n'y a pas de piste cyclable et nous allons mettre des pistes cyclables là où il n'y a pas de vélos. Nous allons essayer, en tout cas, car il faut progresser des deux côtés.

Faisons les pistes cyclables d'un côté et ayons les vélos sur le reste et essayons d'aménager au mieux la commune.

Pour finir, M. Cohen, nous sommes libres de choisir le prestataire que nous voulons. Nous avons l'avantage d'avoir déjà les vélos gratuitement à Boulogne-Billancourt, cela nous donnera encore plus de marge de manœuvre pour négocier avec notre fournisseur de mobilier urbain.

M. Bacchetta :

Pour moi, il n'y a pas d'incohérence, puisque les pistes cyclables, ce n'est pas que pour les Vélib. Les nouveaux habitants ont le droit d'avoir leur vélo et de se servir des pistes cyclables.

M. Baguet :

On peut même circuler en roller sur les pistes cyclables, c'est l'avantage.

M. Fusina :

Je ne souhaitais pas intervenir dans ce débat, mais tout de même, une phrase m'a fait réagir, c'est quand j'ai entendu que l'on n'attendait pas les accidents pour prendre des mesures. Hélas, je ne rappellerai pas le décès de la petite fille l'année dernière. Il a fallu ce décès dramatique pour que l'on procède à des aménagements du carrefour Billancourt / Route de la Reine. C'est le premier élément.

Le deuxième : on a perdu un temps phénoménal. Le projet de circulation douce date de décembre 1997, Monsieur le Maire, que s'est-il passé depuis ? Quasiment rien. Comme le rappelait Mme Vouette, on a construit une piste cyclable que l'on a détruite.

J'écoute attentivement ce nouveau discours ambiant, qui est très intéressant, mais foin de polémiques, Bertrand Delanoë a fait un excellent travail, il aurait été de droite, j'aurais dit la même chose. Il a fait un très bon travail en matière de circulation douce. Si la périphérie en profite, tant mieux. Là aussi on a perdu du temps, PV à l'appui, car aussi bien Mme Vouette que M. Gaborit et moi-même sommes intervenus, dès 2005, pour que l'on se rapproche de la ville de Paris, on ne l'a pas fait. On a perdu 3 ans supplémentaires. Maintenant, mettons-nous au travail, et tant mieux si Vélib rejoint Boulogne-Billancourt.

M. Baguet :

Je suis tout à fait d'accord avec vous. J'ai reçu mercredi matin le maire adjoint de la ville de Paris chargé des relations avec les collectivités voisines de la ville de Paris. Je l'ai d'abord remercié d'être venu à la mairie pour la deuxième fois en quelques mois. Il venait me parler notamment de la piscine Molitor. Je lui ai dit : nous sommes aux anges. J'avais écrit à M. Delanoë après la décision du Conseil d'État du 11 juillet. Ils ont été très rapides. Les services de la ville de Paris travaillent étroitement avec les services de la Communauté d'agglomération pour l'implantation des Vélib. Et il m'a même demandé si je ne voyais pas un inconvénient à ce que le Maire de Paris vienne inaugurer la première station Vélib de banlieue à Boulogne-Billancourt avant Noël. Je lui ai rappelé être tout à fait demandeur si les stations Vélib arrivaient avant Noël.

C'est une bonne décision, que ce soit à Paris, à Lyon, à Toulouse, d'autant que Boulogne-Billancourt est une ville qui s'y prête. On n'a pas de relief particulièrement difficile à affronter, ce qui n'est pas le cas de quelques communes voisines.

Le Conseil donne acte à M. Gardillou de sa communication.

24 - ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - ITINERAIRES CYCLABLES D'INTERET REGIONAL - DEMANDES DE SUBVENTIONS - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gardillou

C'est une demande de subvention pour les itinéraires cyclables d'intérêt régional.

Nous souhaitons inscrire l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine dans une démarche de développement durable de qualité, et nous y sommes d'autant plus attachés que la mise en place du système Vélib à Boulogne-Billancourt viendra en accroître l'utilité et l'intérêt.

La région Ile de France apporte son concours financier à la réalisation d'itinéraires cyclables d'intérêt régional.

Afin de respecter le calendrier d'avancement des travaux d'aménagement des voiries de la ZAC Seguin Rives de Seine, il est proposé de déposer dès maintenant les premiers dossiers de demande de subventions de ces voies piétonnes ouvertes aux cyclistes et pistes cyclables dites d'intérêt régional.

Le concours financier de la région est accordé à concurrence de 50 % d'une dépense subventionnable fixée à 310 € HT par mètre linéaire pour les pistes cyclables, et 480 € HT par mètre linéaire pour les zones piétonnières, les ouvrages de type passerelle étant quant à eux déplafonnés.

Au maximum, par mètre linéaire, nous pouvons avoir 150 € de subvention HT.

Il vous est donc proposé d'autoriser le Maire à solliciter les subventions susceptibles de financer ces aménagements au taux les plus élevés possibles, de demander le versement direct des subventions à la SAEM Val de Seine Aménagement, et signer les conventions spécifiques.

Commission de l'urbanisme et des travaux :

Déclaration adoptée, les trois représentants d'Unis pour Boulogne-Billancourt n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Les discussions en commission ont porté sur le développement des pistes cyclables et l'arrivée des Vélib, point

qui vient d'être repris en séance.

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Ce n'est pas négligeable. Si la région nous verse 3 M€ pour les aménagements des pistes cyclables sur la ZAC Seguin, nous allons la solliciter.

M. Tisseyre :

Avons-nous des précisions concernant le schéma des pistes cyclables, éventuellement leur largeur ? Qu'est-ce qui a été pensé en mode de circulation ?

Je rebondis sur la communication précédente. Y a-t-il un schéma pour interconnecter ce projet de maillage de pistes cyclables avec un autre maillage, celui de la ville, afin de conserver une unité sur le territoire de la ville en termes de pistes cyclables ?

M. Baguet :

Oui, c'est évident. On ne va pas, d'un côté, faire des pistes cyclables qui ne débouchent sur rien sur l'Ile Seguin et de l'autre côté sur la ville. Nous ferons des pistes cyclables en continuité les unes des autres. Là, vous avez un schéma sur l'Ile Seguin, simplement il est plus facile à réaliser parce que nous allons réaliser les voiries. Là, nous partons de rien, nous pouvons donc le faire assez rapidement.

Je ne peux toutefois pas garantir que la piste cyclable sur la ZAC Seguin, l'îlot Trapèze ouest, sera aussitôt raccordée aux pistes cyclables de Boulogne-Billancourt. Mais nous ferons en sorte qu'il y ait une continuité entre les deux.

Mme Vouette :

Je voulais juste dire que nous nous félicitons de l'action de la région pour le développement des villes durables. Nous voterons cette délibération.

M. Baguet :

Dès que nous aurons les 3 M€, je vous promets que l'on se félicitera tous ensemble ! Attendons les 3 M€, je ne veux pas être méchant, mais j'attends quand même toujours la subvention de fonctionnement du syndicat des Coteaux du Val de Seine.

Mme Pineau :

Elle a été votée au mois de juillet.

M. Baguet :

Cela a été bloqué pendant longtemps.

Mme Pineau :

Cela était bloqué par une élue Vert de Sèvres, Mme Candelier. Cela a été enfin voté.

M. Baguet :

C'est elle qui avait bloqué le vote de la subvention.

La délibération n° 24 est adoptée à l'unanimité**25 - PROJET DE MODIFICATION DE L'ORDONNANCE DU PREFET DE POLICE DU 31 OCTOBRE 1996 PORTANT STATUT DES TAXIS PARISIENS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.****Rapporteur : M. Gardillou**

C'est un projet de modification de l'ordonnance du préfet du 31 octobre 1996 portant sur le statut des taxis parisiens, qui nécessite un avis du conseil municipal.

Le statut des taxis parisiens est défini par l'ordonnance n°96-11774 du 31 octobre 1996 du Préfet de Police. La modification des dispositions de cette ordonnance nécessite la consultation des conseils municipaux des communes appartenant à la zone d'activité des taxis parisiens, en vertu des lois et décrets en vigueur.

La ville de Boulogne-Billancourt fait partie de cette zone d'activité, et il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de modification d'ordonnance qui a fait l'objet d'un vote favorable de la commission des taxis et des voitures de petites remises du 10 juillet 2008.

Les principaux axes de modification de cette ordonnance consistent à :

- mettre en place les mesures du protocole d'accord, intervenu le 28 mai 2008 avec la profession,
- atténuer les différences entre la réglementation parisienne et les textes nationaux,
- moderniser la réglementation afin de la rendre plus opérationnelle.

Je vous propose de vous prononcer favorablement sur la modification de cette ordonnance proposée après concertation avec les organismes professionnels.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote. Pour compléter la délibération, il a été demandé que soit fourni le texte de la préfecture de police, dont on dispose désormais.

Mme Vouette :

Effectivement, on a eu le dossier ce soir sur table. C'est une délibération quand même quelque peu technique. Nous vous demandons une interruption de séance, le temps de consulter un peu le dossier. Nous ne sommes pas en état de nous prononcer pour l'instant. On ne sait pas ce qu'il y a dedans.

M. Baguet :

Sur quoi ? Vous voulez consulter l'annexe ? Elle fait 50 pages.

Mme Vouette :

On va quand même la feuilleter. C'est une délibération technique que l'on n'a pas forcément bien comprise en la lisant sans l'annexe, on ne va pas voter sur une délibération que l'on ne peut pas comprendre parce qu'on n'a pas eu de dossier. Je vous demande 5 ou 10 minutes pour réfléchir sur la question.

La séance est suspendue à 22 heures 50 et reprise à 23 heures.

Mme Vouette :

M. le maire, Nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur un document aussi épais déposé sur table ce soir. Je dis cela pour les autres fois. Nous ne prendrons pas part au vote, parce qu'il n'est pas pensable d'éplucher ce document tout de suite. Je pense d'ailleurs que plus des trois-quarts du conseil municipal présent ce soir n'ont pas lu le document. Je vous laisse vous prononcer sur un texte que vous ne connaissez pas.

M. Baguet :

Mme Vouette nous explique qu'elle ne peut pas se prononcer faute d'avoir eu matériellement le temps d'examiner ce document, effectivement assez complexe. Mme Vouette s'inquiète de savoir si cela a un impact sur le nombre d'installations de stations à Boulogne-Billancourt et la fréquentation des taxis. J'ai cru comprendre que c'est seulement une question de statut des conducteurs de taxi et qu'il n'y a pas d'impact, ni sur la circulation ni sur l'implantation des stations.

M. Gardillou :

Cela a un impact essentiellement sur le temps de travail des taxis.

M. Baguet :

M. Guillet a fait un très bon résumé : il y aura un peu plus d'autorisations délivrées, donc un peu plus de voitures, donc un peu plus de fluidité dans le service des taxis

à Paris et en Région parisienne. Si c'est cela, c'est plutôt positif.

M. Gardillou :

C'est l'augmentation de la voilure horaire et du nombre de licences de taxis qui vont être autorisées sur Paris et sa région.

Ont voté pour : 50 dont 5 par mandat

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

N'ont pas pris part au vote : 5 (Mme VOUETTE, M. FUSINA, Mme SHAN, M. TISSEYRE, Mme EVEN)

La délibération n° 25 est adoptée.

26 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION "LA CIGALE" POUR LA GESTION DE DEUX MICRO-CRECHES - PASSATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS - AUTORISATIONS.

Rapporteur : Mme Bouée

Vous le savez, l'accueil des jeunes enfants en structure collective d'accueil est une des priorités de l'équipe municipale.

En effet, malgré l'attribution de près de 400 places lors de la commission d'attribution des places en crèche du mois de mai, de nombreuses familles sont encore dans l'attente d'une solution de garde pour leur enfant.

Aussi, dès le mois de juin dernier, j'ai proposé qu'un avenant soit passé avec l'association "ABC Puériculture" pour ouvrir une annexe à la crèche "Le Manège enchanté" pour l'accueil de 14 enfants.

De même, le jardin d'éveil "Les Petites Têtes de l'Art" vient de déménager dans des locaux entièrement rénovés 64, rue de Bellevue, augmentant sa capacité d'accueil de 5 places et permettant ainsi d'assurer d'une part, l'accueil d'enfants de 18 mois à 4 ans et d'autre part, de proposer un éveil et une sensibilisation aux arts plastiques pour les enfants jusqu'à 6 ans.

Cet effort doit être poursuivi et toutes les initiatives innovantes qui nous sont proposées doivent être examinées avec attention.

C'est dans ce cadre que je vous invite à examiner, aujourd'hui, la proposition de l'association "La Cigale" qui a souhaité se rapprocher de la ville pour ouvrir deux micro-crèches à Boulogne-Billancourt.

Ce nouveau dispositif des micro-crèches, créé par le décret n° 2007-230 du 20 février 2007, permet l'accueil d'enfants de moins de 6 ans. En pratique, les micro-crèches regroupent au sein d'un local trois professionnelles

de la Petite Enfance accueillant au maximum 9 enfants avec des garanties quant à la sécurité et l'encadrement :

Les personnels doivent disposer de 5 ans d'expérience comme assistante maternelle ou de 2 ans d'expérience auprès des enfants pour les auxiliaires de puériculture. Les locaux doivent être suffisamment spacieux et sécurisés pour l'accueil des jeunes enfants. Il peut s'agir d'une maison, d'un appartement ou d'un local, loué soit par les créateurs de la micro-crèche, soit mis à disposition par la Ville.

L'association "La Cigale", dont le siège social est situé 35 bis avenue Pierre Grenier, qui a déjà l'expérience de l'ouverture d'une micro-crèche à Boulogne-Billancourt en 2007, consciente des besoins en modes d'accueil de la petite enfance dans notre commune est, en effet, venue proposer à la ville d'ouvrir deux nouvelles structures de ce type.

L'association a trouvé un local situé 54, rue du Dôme qu'elle se propose de louer pour la transformer en micro-crèche. Par ailleurs, la ville dispose actuellement d'un logement qui vient de se libérer 9, Bd Jean Jaurès (au dessus du marché Escudier) et qui pourrait être loué à l'association.

Aussi, je vous propose de retenir les projets que l'association "La Cigale" est venue nous présenter qui permettront d'augmenter la capacité d'accueil de la petite enfance à Boulogne-Billancourt.

Bien entendu, comme toute structure d'accueil de la petite enfance, l'association "La Cigale" ne pourra faire fonctionner ces deux micro-crèches sans une subvention municipale.

Cette subvention, que je vous propose de fixer pour 2008 à 14 900 € pour la micro-crèche située 9, bd Jean Jaurès, dénommée "La Fourmi" et à 10 600 € pour la micro-crèche située 54, rue du Dôme, dénommée "La Cigogne", sera versée en contrepartie de la signature d'une convention d'objectifs qui fixera les obligations de l'association. La dépense sera financée par virement de crédit au sein du chapitre 926.

En contrepartie de la subvention annuelle de fonctionnement, l'association s'engage à réserver prioritairement les places disponibles à la ville qui pourra dès lors choisir des bénéficiaires issus de ses fichiers de demandeurs de places de crèches.

Telles sont, mes chers Collègues, les dispositions sur lesquelles je vous prie de bien vouloir vous prononcer, en notant que grâce à ces initiatives, nous aurons, en quelques mois seulement, augmenté le nombre des places en crèche de 37 unités :

- 9 places à la micro-crèche la Fourmi,

- 9 places à la micro-crèche la Cigogne,
- 14 places à l'annexe de la crèche Le Manège enchanté,
- et 5 places au jardin d'éveil "Les Petites têtes de l'Art".

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote et le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a demandé si les tarifs allaient être identiques à ceux pratiqués dans les crèches communales.

Commission des Finances :

En commission, nous avons eu une discussion sur l'âge maximum d'accueil des enfants dans les crèches de la ville. Sinon, avis favorable de la commission des finances, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Je suis très content de cette délibération parce qu'effectivement, à peine six mois après notre élection, nous avons créé 37 nouvelles places de crèche et que la commission du mois de mai en a attribué 330. Nous avons augmenté la capacité de la commission de 10 % en moins de six mois, avec en plus des formules souples, qui offrent le choix aux familles, à un coût restreint parce que la place en crèche, et en micro crèche, est beaucoup moins chère en investissement que la place en crèche collective.

Je crois que c'est une très bonne initiative. Je voulais remercier Mme Bouée et M. Viguier, qui ont beaucoup suivi ce dossier.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité

Merci beaucoup pour ces places que l'on va pouvoir offrir aux familles boulonnaises.

27 - MUSEE DES ANNEES 30 - BIBLIOTHEQUE PAUL MARMOTTAN - CONVENTIONS DE PARTENARIAT - CONVENTION DE DEPOT - DONATIONS - AUTORISATIONS ET ACCEPTATIONS.

Rapporteur : M. Fournier

Petit préambule, la culture ici, c'est un peu comme à la télévision, on en parle souvent très tard, mais ce n'est jamais trop tard.

(Rires.)

Un plan en 7 points pour cette délibération, qui ressemble à un inventaire à la Prévert, mais qui est tout à fait cohérente.

Je vous propose de vous la lire in extenso, à la demande générale.

(Mouvements divers...)...

Non je plaisante, je vais la synthétiser.

Contribuer au rayonnement et à la promotion de nos établissements culturels, faciliter leur accès aux jeunes, aux seniors et aux CE, développer des synergies avec d'autres villes et enfin enrichir nos collections grâce à de nouvelles donations, tel est l'esprit de cette délibération qui vous propose dans ces quatre premiers points des conventions de partenariat, offrant la gratuité ou des tarifs réduits pour accéder au Musée des Années 30.

Dans les autres points qui suivent, un partenariat avec la ville de la Roche sur Yon pour une exposition consacrée à Charlet, que nous recevons en mars prochain à la bibliothèque Marmottan, un prêt d'œuvre à la ville de Reims, et une donation d'œuvres du sculpteur Félix Desruelles. Autant d'actions qui vont dans le sens d'une politique culturelle notamment axée sur la valorisation de nos atouts culturels et d'une culture accessible à tous.

Il vous est demandé d'autoriser le maire à signer les conventions évoquées dans cette délibération et d'accepter la donation de Mme Mandroux-Franca.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote.

Commission des finances :

Avis favorable, le groupe @lternance ne prenant pas part au vote.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28 - BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES - PORTAGE DE DOCUMENTS A DOMICILE - COMMUNICATION.

Rapporteur : M. Fournier

Ainsi si on ne peut aller à la culture, c'est à la culture de se rendre à la rencontre de ceux qui n'y ont pas accès. Nous souhaitons mettre en place avec l'aide et le soutien de nos bibliothécaires, un système de portage de documents à domicile destinés à des personnes à mobilité réduite. Il ne s'agit pas, bien sûr, d'un service de livraison à domicile, mais d'une nouvelle manière de nouer un dialogue avec des personnes isolées.

Nous nous proposons de concrétiser cette initiative avec l'aide du CCAS et du CLIC, ainsi que de la mission Handicap.

Je ne manquerai pas de vous tenir informer de ces premiers résultats et de ses évolutions potentielles sur ce nouveau service.

M. Baguet :

Merci, c'est une très bonne initiative.

Mme Even :

Vous nous dites que ce service sera fait sur la base du volontariat. Je souhaiterais savoir si les bibliothécaires pourront travailler en heures supplémentaires ou s'il y aura des postes supplémentaires de créer ? Si elles ne travaillent pas en heures supplémentaires, le temps pris pour se rendre chez les différentes personnes sera-t-il défalqué de leur temps de présence habituelle à la bibliothèque ?

M. Fournier :

A priori, c'est pris sur leur temps de travail. Je crois même que c'est écrit. Je n'ai pas eu le temps d'éplucher le document de 50 pages, mais il me semble que c'est écrit.

M. Baguet :

L'objectif n'est pas d'alourdir la masse salariale de la collectivité, c'est de rendre un service dans le cadre d'une activité professionnelle. Souvent les bibliothécaires sont des gens passionnés par leur métier. Ils peuvent prendre sur leur temps de travail pour aller rencontrer des personnes à mobilité réduite, pour leur communiquer leur amour de tel livre, leur passion sur un tel sujet. C'est l'esprit de cette communication.

Le Conseil donne acte à M. Fournier de sa communication.

29 - FONDS D'AIDE AU RELOGEMENT D'URGENCE (FARU) - SOLLICITATION DU FARU POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HEBERGEMENT TEMPORAIRE D'OCCUPANTS DE LOGEMENTS SUITE AUX SINISTRES INTERVENUS DANS LES IMMEUBLES SITUÉS 139 BIS, RUE DE BILLANCOURT, 815, AVENUE DU GENERAL LECLERC, 10, SQUARE DES MOULINEAUX, 130, RUE DU POINT DU JOUR, 18, RUE DU FIEF ET 54, AVENUE EDOUARD VAILLANT – SUIVI DES PROCEDURES CONSECUTIVES AUX INCENDIES DANS LES IMMEUBLES SITUÉS 28/30, AVENUE JEAN-BAPTISTE CLEMENT ET 61, RUE DE BILLANCOURT - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Gallant

Le fonds d'aide au relogement d'urgence rembourse les communes qui prennent en charge l'hébergement des occupants de locaux représentant un danger pour leur santé ou leur sécurité.

Ce fonds est géré par le ministère de l'Intérieur, de

l'Outre-mer et des Collectivités territoriales. C'est notamment le cas dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police générale du maire, qui peut prendre les mesures nécessaires à la sécurité et la salubrité publique, dès lors que la solidité des bâtiments est mise en cause par des événements accidentels indépendants de toute responsabilité des propriétaires. Ainsi, à la suite d'un incident, le Maire assure l'hébergement des habitants sinistrés.

Or, plusieurs sinistres sont intervenus au cours de cet été, notamment des incendies et des effondrements de plafond dans les immeubles situés 139 bis rue de Billancourt, 815 avenue du général-Leclerc, 10 square des Moulineaux, 130 rue du Point du Jour, 18 rue du Fief et 54 avenue Edouard-Vaillant. Ces événements ont amené la ville à évacuer les habitants concernés dans le cadre du plan Sinistres, puis à organiser et à prendre en charge leur hébergement temporaire en hôtel.

A la suite de quoi, soit les logements étaient déclarés habitables et les familles les ont intégrés, soit ils étaient déclarés inhabitables et, dans ce cas, en liaison avec leur assureur et les services de la ville, les familles ont loué des appartements de substitution dont les loyers seront remboursés, conformément à ce qui est prévu dans leur contrat d'assurance jusqu'à ce que les travaux de remise en état soient achevés.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à solliciter le FARU pour la prise en charge des frais d'hébergement temporaire des occupants concernés.

Il convient d'ajouter que le maire a saisi le Procureur de la République près le tribunal de grande instance des Hauts-de-Seine, dans le cadre de la procédure prévue à l'article 40 du code de procédure pénale, considérant que plusieurs personnes vulnérables étaient soumises, dans l'immeuble sis 179 rue d'Aguesseau, à des conditions d'hébergement indignes. Une procédure a été engagée.

Par ailleurs, deux autres cas ont précédemment donné lieu à une demande de subvention auprès du FARU. Ce sont des immeubles situés 61 rue de Billancourt et 28/30 avenue Jean-Baptiste-Clément, qui ont connu deux incendies en fin d'année dernière. La ville a déposé deux demandes de subvention de 90 000 et de 11 700 €, correspondant aux frais engagés pour l'hébergement des familles sinistrées. Les dossiers sont en cours d'instruction par les services de l'État.

Les dossiers sont en cours d'instruction par les services de l'État.

Pour ces deux sinistres, et afin de répartir les dépenses, le CCAS avait pris à sa charge des hébergements ponctuels pour un montant de 6 258 euros. Le CCAS n'étant pas éligible auprès du FARU, la préfecture des Hauts-de-Seine a proposé que la ville prenne à sa charge ce montant en ver-

sant au CCAS une subvention d'un montant équivalent à sa dépense, pour bénéficier d'une subvention sur l'intégralité des frais engagés pour ces deux sinistres.

Il vous est donc proposé d'autoriser le maire à accorder une subvention au CCAS d'un montant de 6 258 ? pour la prise en charge de frais d'hébergements temporaires concernant les occupants des immeubles situés 61 rue de Billancourt et 28-30 avenue Jean-Baptiste Clément.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable. Le groupe @lternance n'ayant pas pris part au vote, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt a souhaité savoir s'il y avait possibilité, en cas de sinistre important, de voir la ville, outre le logement temporaire, prendre contact avec les agences immobilières.

Commission des finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

M. Baguet :

Pour répondre à la question, oui, bien sûr, nous prenons contact avec les agences immobilières. Cela a été le cas lors d'une demande de relogement à la suite de l'incendie du 815 avenue du général Leclerc. C'est la ville qu'il a servi d'intermédiaire entre une agence et un locataire, qui n'avait pas de quoi malheureusement payer la garantie locative. L'agence, sur recommandation de la ville, a accepté que le locataire soit hébergé.

Je tiens beaucoup à cette délibération parce que je suis vraiment décidé à faire la chasse aux marchands de sommeil. Nous avons eu deux incendies dramatiques à Boulogne-Billancourt, qui sont liés notamment à l'inconscience de ces marchands de sommeil. J'ai saisi le procureur de la République pour l'un d'entre eux cet été. Le procureur de la République m'a répondu, il a mis en garde à vue le propriétaire concerné au cours de l'été. Celui-ci va être déféré au Parquet très prochainement. C'est quelqu'un qui exerce une profession pourtant juridique. Malheureusement, il se comporte comme un voyou sur Boulogne-Billancourt depuis des années et des années. J'espère qu'il sera condamné.

Ce n'est pas à la collectivité de suppléer cette inconscience des marchands de sommeil. Je souhaite les poursuivre. J'ai dit au Procureur que je voulais que les individus remboursent à la ville ce que nous avons dépensé pour héberger ces locataires.

J'ai trois marchands de sommeil dans le collimateur. Le premier a été arrêté, déféré, il va être condamné prochainement. J'espère que les deux autres vont suivre rapide-

ment. En tout cas, je me félicite que Mme Rachida Dati et Mme Boutin soient venues dans le département des Hauts-de-Seine pour annoncer avec vigueur la chasse aux marchands de sommeil. On en compte encore beaucoup trop sur Boulogne-Billancourt.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité

30 - CONVENTION D'ANIMATION SOCIALE DES QUARTIERS AVEC LE CONSEIL REGIONAL - AUTORISATION.

Rapporteur : Mme Rougnon

Le conseil régional d'Ile-de-France a mis en place en 2007 un dispositif-cadre pour sa politique de la ville intitulé « développement et animation sociale des quartiers ».

Après un an de fonctionnement, il a souhaité adapter ce dispositif pour prendre en compte les évolutions du contexte de la politique de la ville, en renforçant son partenariat avec les communes ayant une zone urbaine sensible (ZUS) sur leur territoire.

Dans le cadre de ce nouveau dispositif, voté par le conseil régional le 26 juin dernier, la ville pourrait bénéficier en 2008 d'une subvention de 7 760?, calculée sur la base de la population de la ZUS du Pont de Sèvres. Cette subvention a pour objet de soutenir, dans la limite de 50% des dépenses éligibles, certaines actions de développement et d'animation sociale des quartiers programmées par la ville et bénéficiant à la population du Pont de Sèvres.

Le conseil régional a souhaité que ce soutien soit contractualisé par la signature d'une convention pluriannuelle (en annexe 1 à la présente délibération) qui doit permettre d'inscrire ce partenariat dans la durée. La première convention sera conclue pour deux ans (2008-2009), pour tenir compte de l'actualisation des ZUS qui doit intervenir en 2009.

Un programme d'actions d'animation sociale des quartiers, défini sur la base des orientations fixées par la délibération-cadre de 2007 du conseil régional (rappelées en annexe 2), sera transmis à l'appui de la convention.

Aussi j'ai l'honneur, mes chers collègues, de vous demander d'autoriser le maire à signer la convention d'animation sociale des quartiers avec le conseil régional d'Ile-de-France. »

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable, le groupe Unis pour Boulogne Billancourt n'ayant pas pris part au vote et le groupe @lternance ayant demandé que soit précisée la sélection des actions et des animations.

Commission des finances :

Avis favorable, les groupes Unis pour Boulogne Billancourt et @lternance ne prenant pas part au vote.

Mme Vouette :

Monsieur le maire, c'était pour vous dire que l'on se félicitait une fois de plus ce soir de l'action du conseil régional d'Ile-de-France.

M. Baguet :

Merci.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité

31 - BOULOGNE-BILLANCOURT TOURISME - SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL REGIONAL POUR LA REALISATION D'UN AUDIO GUIDE EN LIGNE - AUTORISATION.

Rapporteur : M. Benharoun

Lors de sa séance du 10 juillet 2008, le conseil régional d'Ile-de-France a accordé à la ville de Boulogne-Billancourt une subvention pour la réalisation d'un audio guide en ligne portant sur un parcours des années trente dans le quartier appelé Fonds des Princes.

Cette subvention, qui doit faire l'objet d'une convention, représente 50 % du coût hors taxes de l'opération, soit 1.050 €. Elle est accordée dans le cadre d'une démarche de valorisation des zones géographiques présentant un fort potentiel de développement, recensées dans le schéma régional du tourisme 2000-2010. Cette valorisation est assurée par le pôle touristique régional de la vallée de la Seine, pôle qui associe le conseil régional et le comité départemental du tourisme des Hauts-de-Seine. C'est la signature de cette convention par le maire qu'il vous est proposé d'autoriser par la présente délibération.

Un parcours audio guidé permet une visite libre après le téléchargement gratuit, sur différents sites, dont celui de la ville, du commentaire, écoutable sur lecteurs MP3,

MP4, sur téléphone portable ou sur appareil GPS. Cette formule ouvre le patrimoine à une population différente de celle des habituelles visites guidées, à savoir les jeunes, les familles ou les handicapés.

Commission des affaires générales et sociales :

La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M. Baguet :

Mme Vouette, la Région !

Mme Vouette :

Oui, tout à fait Monsieur le Maire. Après toutes les méchancetés que vous avez proférées contre le conseil régional, je vous prie de remarquer que cela fait la troisième ou la quatrième délibération au moins qui nous donne l'occasion de nous féliciter de l'action de la région aujourd'hui.

M. Baguet :

Merci Madame Vouette.

La délibération n°31 est adoptée à l'unanimité

M. Baguet : Nous nous retrouverons le 20 novembre prochain.

La séance est levée à 23 heures 25.